CAHIER THÉMATIQUE

Plan d'action québécois sur la diversité biologique

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
AVRIL 1996
(Révisé en septembre 1997)
(Révisé en décembre 1998)
(Révisé en septembre 1999)
(Révisé en septembre 2000)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

PRÉSENTATION

Pour donner suite au Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, où plus de 150 pays ont signé la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique, le gouvernement du Québec a adhéré par décret, le 25 novembre 1992, aux principes et aux buts de cette Convention. Le Québec décidait alors d'élaborer sa propre stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Le gouvernement a donc mis en place un comité interministériel pour élaborer la stratégie de mise en œuvre de la Convention ainsi qu'un plan d'action. Ce comité, composé de dix ministères et organismes[1], comprenait les principaux gestionnaires des ressources biologiques et du territoire. Dans ce travail, le Comité interministériel sur la diversité biologique fut assisté par un groupe de travail interministériel. Puis le projet de stratégie fut soumis à une consultation publique avant d'être adopté comme stratégie gouvernementale en 1996.

La réalisation du Plan d'action québécois sur la diversité biologique s'est inséré dans cette démarche (figure 1, étape 4); ainsi, 429 actions y furent inscrites[2]. Ce plan d'action visait à préciser chacune des 189 mesures présentes dans la Stratégie québécoise de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique en déterminant, d'une part, le rôle du ministère concerné ou de l'organisme gouvernemental ou non gouvernemental responsable et, d'autre part, en définissant un échéancier de réalisation sur au moins quatre années (1996-2000). Quatre années plus tard, le Plan d'action québécois révisé comprend un cumul de 608 actions, plus de 175 actions s'y étant ajoutées. Par ailleurs, 131 actions ont été complétées, soit une moyenne annuelle de 33; aussi, 59 actions ont été abandonnées et 10 sont demeurées inactives. Pour l'année 2000-2001, ce sont plus de 418 actions qui seront mises en œuvre et feront l'objet d'un suivi.

La mise en œuvre du Plan d'action est maintenant sous la supervision du Comité interministériel sur le développement durable. En effet, les principes véhiculés par la Convention sur la diversité biologique, soit la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des bénéfices découlant de la biodiversité, sont à la base même du développement durable. Le Comité interministériel sur le développement durable doit voir, en outre, à évaluer l'évolution de la biodiversité à l'aide d'indicateurs. Dans l'avancement de ses travaux, celui-ci est appuyé par le Groupe de travail sur la diversité biologique (annexe 3) et d'un Centre de coordination et de suivi de la biodiversité.

Par ailleurs, une mise en œuvre efficace et harmonieuse de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique doit impliquer une concertation soutenue entre le gouvernement et les intervenants en matière d'aménagement du territoire afin de respecter les capacités et les potentiels écologiques du milieu. Également, le gouvernement du Québec encourage la participation de toute la collectivité québécoise à cette démarche pour la sauvegarde de la diversité biologique. Ainsi, tout organisme, y incluant les municipalités, peut contribuer à enrichir les bilans annuels des actions réalisées en transmettant au secrétariat du Comité interministériel sur le développement durable, leurs propres actions qui, on le sait, sont nombreuses et fort importantes. Pour ce faire, on pourra utiliser un formulaire (annexe 3) du Plan d'action québécois. Déjà au début de 1997, la Fondation de la faune et Hydro-Québec se sont joints à la mise en œuvre au Québec de la Convention sur la diversité biologique. Il en fut de même en 1998 et 1999 pour six organismes non gouvernementaux, à savoir : la Fédération québécoise de la faune, l'Union québécoise de la conservation de la nature, le Centre de la diversité biologique du Québec (Bécancour), le Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Fédération des pourvoyeurs du Québec et la Fédération québécoise des gestionnaires de Zecs.

Le Plan d'action s'est amorcé en avril 1996. C'est alors que la Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique a commencé véritablement à s'implanter et à porter ses fruits. Déjà, quatre rapports annuels, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000[3] rendent comptent des étapes 5 et 6 (figure 1).

De par une décision gouvernementale récente, le suivi du Plan d'action québécois est prolongé jusqu'en 2002. Par la suite, soit la période 2002-2007, une nouvelle Stratégie et un nouveau Plan d'action viendront assurer la poursuite du dossier.

[1] Comprend actuellement les ministères suivants : de l'Environnement; des Ressources naturelles; de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; de l'Industrie et du Commerce; des Relations internationales; des Affaires municipales et à la Métropole; de l'Éducation et à la Jeunesse; de la Recherche, de la Science et de la Technologie; des Régions; de la Santé et des Services sociaux; des Transports; de la Société de la Faune et des Parcs.

[2] Dans le présent document révisé, le nombre d'actions est de 563 (annexe 1), auxquelles s'ajoutent les actions non-gouvernementales (annexe 2).

[3] Disponible sur le site Internet du ministère de l'Environnement.

FIGURE 1 : Étapes requises pour la mise en œuvre au Québec de la Convention sur la diversité biologique

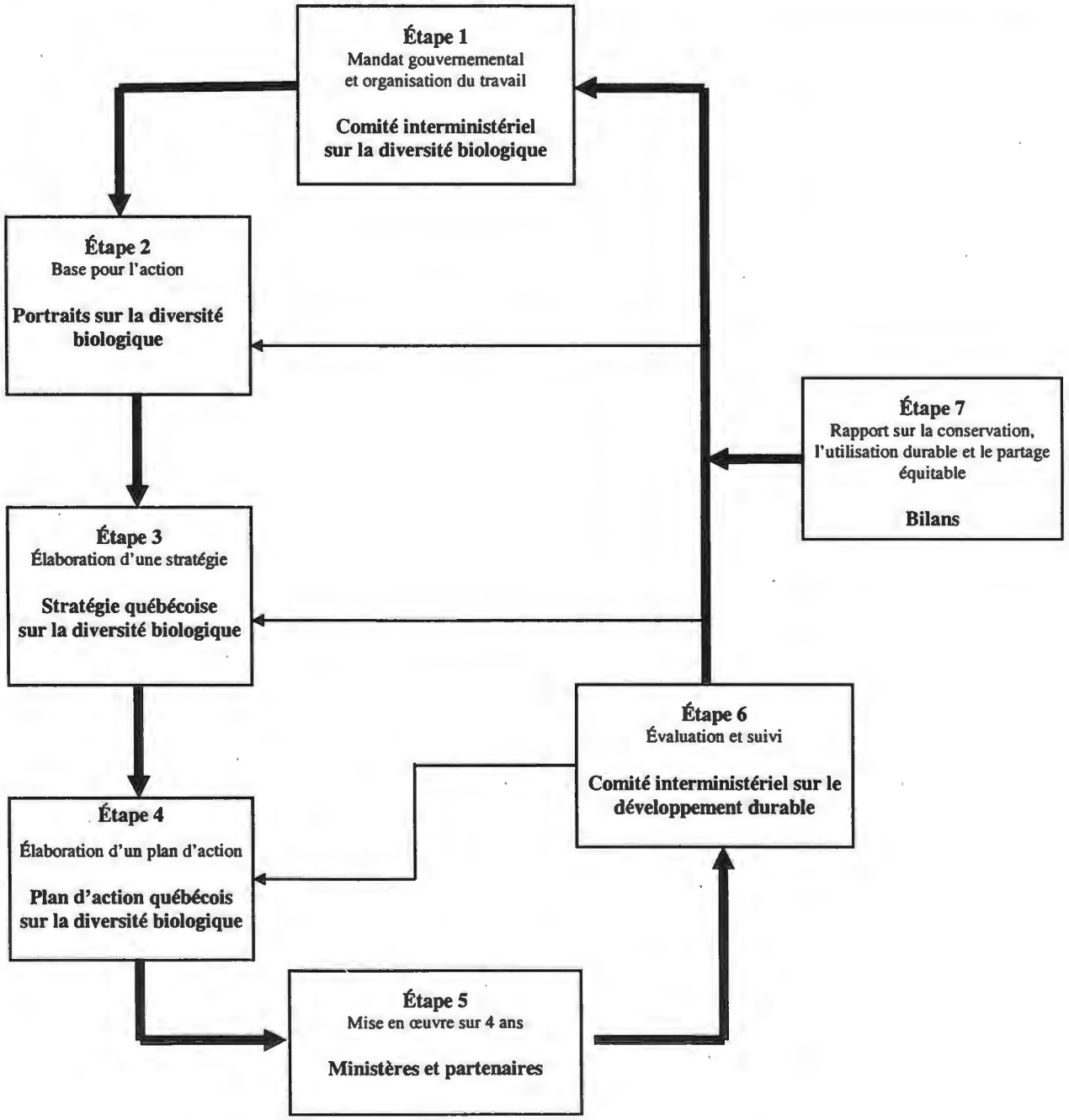

TABLE DES MATIÈRES

page

Présentation ii

Liste des sigles v

Facteurs globaux - Actions n^{os} **1 à 97** 1

Conservation des ressources naturelles - Actions n^{os} **98 à 167** 17

Ressources fauniques - Actions n^{os} **168 à 226** 29

Ressources forestières - Actions n^{os} **227 à 260** 40

Ressources agricoles - Actions n^{o}s **261 à 296** 47

Ressources industrielles (biotechnologies) - Actions n^{os} **297 à 307** 53

Milieu urbanisé - Actions n^{os} **308 à 338** 55

Ressources minières - Actions n^{os} **339 à 346** 62

Ressources énergétiques - Actions n^{os} **347 à 375** 64

Ressources en milieu nordique - Actions n^{os} **376 à 384** 70

Urgences environnementales - Actions n^{os} **385 à 389** 73

Éducation - Actions n^{os} **390 à 429** 75

ANNEXE 1 : Liste des actions gouvernementales et paragouvernementales ajoutées depuis avril 1996 n^{os} **430 à 563** 85

ANNEXE 2 : Liste des actions non gouvernementales ajoutées depuis janvier 1998 n^{os} **1001 à 1044** 93

ANNEXE 3 : Formulaire pour des actions bénéfiques à la diversité biologique 96

ANNEXE 4 : Groupe de travail interministériel sur la diversité biologique 97

LISTE DES SIGLES

CDBQ : Centre de la diversité biologique du Québec

CIDD : Comité interministériel sur le développement durable

CIERE : Comité interministériel sur l'éducation relative à l'environnement

CRE-02 : Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean

FAPAQ : Société de la Faune et des Parcs du Québec

FFQ : Fondation de la faune du Québec

FPQ : Fédération des pourvoyeurs du Québec

FQF : Fédération québécoise de la faune

FQGZ : Fédération québécoise des gestionnaires des zecs

HYDRO : Hydro-Québec

MAM : Ministère des Affaires municipales et à la Métropole

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MENV : Ministère de l'Environnement

MEQ : Ministère de l'Éducation et à la Jeunesse

MFQ : Ministère des Finances du Québec

MIC : Ministère de l'Industrie et du Commerce

MRI : Ministère des Relations internationales

MRN : Ministère des Ressources naturelles

MRST : Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ : Ministère des Transports du Québec

UQCN : Union québécoise pour la conservation de la nature

Note : Suite au remaniement ministériel, le sigle MEF a été changé, pour toutes les actions dont la mise en œuvre s'étend jusqu'à la période 1999-2000, par MENV (Ministère de l'Environnement) et FAPAQ (Société de la Faune et des Parcs du Québec)

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION ET LA GESTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE PAR UNE APPROCHE AXÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES									
1. Poursuivre l'évaluation du portrait de la diversité biologique									
1,01. Produire à l'échelle du Québec un bilan périodique de l'état des ressources vivantes et des écosystèmes fauniques, forestiers, agricoles, aquatiques, etc.									
	1. Produire un bilan périodique de l'état de la diversité biologique en milieu forestier.	N	x						MRN
	2. Réaliser un bilan de la biodiversité du Saint-Laurent.	N			r	x	x		FAPAQ
	3. Mettre à jour la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.	A		x	r	x	x		MENV, FAPAQ
	4. Préparer un bilan de la faune.	E		x	r	r	r	r	FAPAQ
	5. Réaliser le second rapport-synthèse sur l'état de l'environnement du Saint-Laurent.	E			x	x	x		MENV
	454. Produire un répertoire des aires naturelles protégées au Québec.	N	r	x					MEF
	1028. Effectuer la synthèse des espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et la cartographie des aires protégées de la région du Saguenay Lac-St-Jean.	N				r	x		CRE-02
1,02. Améliorer les banques de données sur les espèces, les écosystèmes et le matériel génétique									
	6. Produire un répertoire du matériel génétique généré au Québec et examiner ses conditions de conservation.	N		x	x				Abandonnée
	7. Amorcer une classification et un répertoire des écosystèmes du Québec à diverses échelles.	N				r	r	r	MENV
	8. Poursuivre le développement du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec en y intégrant de l'information sur la flore et la faune du Québec et sur les communautés.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	9. Participer à l'élaboration d'une banque de données sur la biodiversité.	N	r	r	r	r	r	r	MRN, MENV
	10. Faciliter l'accès de la banque du cadre écologique de référence.	A	r	r	r	r	r	r	MENV
	11. Intégrer des connaissances traditionnelles locales et autochtones lors des études sur le terrain (ex. : projet d'aquiculture de la perchaude à Akwesasne, chasse et élevage du caribou).	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MRN, MAPAQ
	12. Compléter la bibliographie déjà amorcée sur la flore du Québec et l'intégrer dans une base de données.	E			x	x	x		MENV
	13. Développer un système de gestion des données biophysiques localisées (à référence spatiale).	E	r	r	r	r	r	r	MRN
	14. Alimenter les banques de données sur les espèces (flore et faune) et les écosystèmes.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
	15. Produire l'atlas des nombres chromosomiques de la flore vasculaire.	E	r	r	r	r	x		MENV
	1034. Alimenter les différentes banques de données traitant de la faune vertébrée terrestre jugée en situation préoccupante au Québec.	N				r	r	r	FQGZ
1,03.	Assurer le maintien et le développement des collections de spécimens								
	16. Préparer un rapport sur la situation des collections de spécimens biologiques au Québec.	A		x					MEF
	17. Prendre les mesures visant à assurer la conservation et la mise en valeur des collections de spécimens d'oiseaux, de mammifères et de poissons de la Société de la Faune et des Parcs	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	18. Maintenir les activités de l'herbier du Québec.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
	19. Maintenir une collection de plantes adventices représentatives de la flore des espèces agricoles.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
1,04. Promouvoir les inventaires écologiques de terrain									
20.	Réaliser les inventaires écologiques de concert avec l'Union des MRC, l'Union des municipalités du Québec, le MAM et le MAPAQ.	A	r	r	r	r	r	r	MENV
21.	S'assurer que les promoteurs effectuent les inventaires écologiques requis pour réaliser les études d'impact lorsque les données pertinentes ne sont pas disponibles autrement.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
467.	Évaluer l'effet de la crue du Saguenay (juillet 1996) sur les organismes benthiques des milieux lacustres et fluviaux.	N		x	x	x	x		MENV
511.	Évaluer la vitesse de récupération des communautés piscicoles des principales rivières tributaires du Saguenay perturbées par la crue de juillet 1996.	N			r	r	r	x	MENV, FAPAQ
2. Viser l'utilisation d'un cadre territorial de référence à plusieurs niveaux de perception afin d'améliorer la connaissance des écosystèmes et leur gestion									
2,01. Harmoniser l'utilisation des différents cadres territoriaux de référence et établir avec les utilisateurs les convergences écologiques essentielles à la construction d'un cadre territorial commun									
22.	Former un groupe de travail qui anime et coordonne la réflexion et les activités concernant l'ensemble du cadre territorial de référence.	N		x	x				Abandonnée
23.	Effectuer un inventaire des besoins inhérents à un cadre écologique approprié aux différents niveaux de perception du Québec.	N		x	x				Abandonnée
24.	Étendre les travaux du Comité sur le cadre territorial de référence pour répondre aux besoins des municipalités et des MRC.	A		x	x				MEF, MAM
2,02. Utiliser ou développer les utilisations de la géomatique pour optimiser les efforts de gestion de la biodiversité									
25.	Améliorer les produits de télédétection pour les territoires nordiques et les MRC rurales.	N	r	x	x				Abandonnée

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente

x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2) 96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	RESPONSABLE
	26. Développer un système d'information sur les droits consentis sur les terres publiques (EDIT).	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	27. Amorcer l'intégration des systèmes géo-référencés (normes, procédures, outils).	N				r	r	r	FAPAQ, MENV
	28. Développer des outils de gestion des données par géomatique applicables aux schémas d'aménagement et aux plans de gestion intégrée des ressources.	N	r	r	r	r	r	r	MENV
	29. Utiliser davantage les données écologiques pour la gestion de la faune, notamment, celles du système d'acquisition des connaissances du ministère des Ressources naturelles.	A				r	r	r	FAPAQ
	30. Produire et mettre à jour la base de données topographiques du Québec au 1/20 000 (BDTQ).	A	r	r	r	r	r	r	MRN
	514. Réaliser la cartographie et la typologie des dépendances vertes et du corridor de l'autoroute Félix-Leclerc.	N			r	r	x		MTQ
	527. Numériser les limites des bassins hydrographiques.	N			r	r	r	r	MENV
3. Poursuivre le développement de la gestion intégrée des ressources									
3,01. Évaluer les projets de gestion intégrée des ressources actuellement en cours, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, en fonction du maintien de la diversité biologique (réserves fauniques de Mastigouche et des Laurentides, lac Barrière, MRC de Papineau)									
	31. Évaluer le projet de la MRC de Papineau dans un contexte de gestion intégrée des ressources.	N	x						MEF
	32. Définir les critères et les indicateurs témoignant du maintien de la diversité biologique et développer des façons de les mesurer à l'intérieur des projets de gestion intégrée.	N	x		r	r	r	r	FAPAQ, MRN
	33. Terminer et évaluer le projet gouvernemental de développement de la gestion intégrée des ressources.	E	r	x	x				MEF, MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	444. Définir un modèle d'aide à la prise de décision (critères et indicateurs) permettant de caractériser l'affectation des rivières du lac Saint-Jean.	N	r	x	x				MEF
	461. Développer la caractérisation et favoriser la mise en oeuvre de la classification des rivières du Québec.	N		r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ, FFQ
	518. Adopter une stratégie d'interventions en milieu forestier qui vise l'application de l'aménagement intégré des ressources.	N			r	r			FFQ
	519. Contribuer au développement de la forêt-modèle crie de Waswanipi.	N			r	r	r	r	FFQ
3,02.	Participer, avec les différents intervenants des projets mentionnés ci-dessus, à une meilleure intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique								
	34. Organiser un atelier sur la gestion intégrée des ressources (GIR).	E	x						MEF
	35. Participer à l'entente trilatérale du lac Barrière.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
3,03.	Favoriser l'implantation de la gestion intégrée dans d'autres territoires publics ou privés en créant et rendant disponibles des outils techniques qui permettent d'évaluer chaque décision de gestion ainsi qu'un processus d'aide à la prise de décision concernant des ressources du territoire								
	36. Réaliser des projets pilotes dans le but d'implanter la gestion intégrée des ressources (GIR) dans les pourvoiries et les zecs.	N		x	x				MEF
	37. Réaliser une dizaine de projets pilotes de forêt habitée (GIR, régionalisation) dans des territoires publics libres de CAAF ou privés.	N	r	x	r	r	r	r	FAPAQ, MRN
	38. Mettre en place des comités de gestion intégrée des ressources (GIR) pour les territoires fauniques.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	39. Élaborer un guide pratique de la gestion intégrée des ressources (GIR).	E	r	x					MEF, MRN
	40. Implanter la gestion intégrée des ressources (GIR) dans les réserves fauniques.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	41. Promouvoir la gestion intégrée des ressources (GIR) dans les territoires publics libres.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	42. Promouvoir la gestion intégrée des ressources (GIR) auprès des agences régionales de protection et de mise en valeur de la forêt privée.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	435. Développer deux projets-pilotes de connaissance écologique et de gestion intégrée de deux bassins versants (l'un agricole, l'autre urbain) à des fins de développement durable.	N	x						MEF
	436. Collaborer avec la région de l'Outaouais à la production d'un système d'aide à la décision axée sur une connaissance écologique de territoire et en utilisant les possibilités offertes par la géomatique.	N		r	r	x	x		MENV
4. Mettre au point des méthodes de suivi de la diversité biologique									
4,01. Mettre au point des bio-indicateurs pour les espèces non exploitées									
	43. Développer et gérer le système de suivi des petits mammifères.	N			r	r	r	r	FAPAQ
	44. Compléter l'élaboration et rendre opérationnel le système de suivi des populations d'amphibiens et de reptiles.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	45. Compléter l'élaboration et rendre opérationnel le système de suivi des chauves-souris.	E		r	r	r	r	r	FAPAQ
	463. Soutenir le Centre d'observation d'oiseaux de Tadoussac afin d'obtenir un indice annuel d'abondance des oiseaux rapaces en migration.	N		r	r	r	r	r	FAPAQ
4,02. Mettre au point des indices d'intégrité biologique en milieu aquatique									
	46. Mettre au point deux indices d'intégrité biotique pour les rivières, l'un sur le benthos, l'autre sur les poissons.	E	x						MEF
	47. Maintenir les statistiques sur les pêches commerciales en eau douce.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
4,03. Améliorer les systèmes de suivi des : espèces fauniques exploitées; espèces introduites, espèces prioritaires et écosystèmes du Saint-Laurent; écosystèmes forestiers à différentes échelles de perception									
	48. Mettre en place un réseau de suivi ichtyologique.	N			x	r	r	r	FAPAQ
	49. Réaliser un inventaire des outils et des méthodes de suivi de la diversité biologique en milieu forestier (à différentes échelles de perception) et entreprendre des projets de suivi.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	50. Proposer des indices de diversité biologique à partir du cadre écologique de référence.	N	r	r	r	r	x		MENV
	51. Réaliser la carte à petite échelle des régions naturelles du Saint-Laurent.	E	x						MEF
	52. Élaborer une méthode de suivi des populations de lynx et de loups.	E	r	x	x	x			FAPAQ
	53. Réviser les systèmes d'enregistrement des prélèvements fauniques.	E		x	r	r	r	x	FAPAQ
	464. Préciser la problématique de l'invasion des milieux naturels par la salicaire et le phragmite.	N		r	x	x			FAPAQ
	513. Mettre en œuvre le plan d'action sur la moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles non indigènes 1998 - 2003.	N			r	r	r	r	FAPAQ
4,04. Valoriser le bassin comme unité environnementale d'évaluation globale interreliée aux écosystèmes terrestres									
	54. Financer un projet de recherche mettant en évidence le bassin versant comme unité de gestion de la ressource eau sur la rivière Chaudière et des écosystèmes associés.	E	x	x	r	x	x		MENV
TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE									
5. Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biolgique dans les processus d'évaluation									
5,01. Mettre au point un mécanisme d'intégration et d'évaluation de la diversité biologique dans les programmes gouvernementaux existants									
	55. Élaborer et mettre au point une grille d'analyse.	N	r	x	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	56. Intégrer des indices du respect des contraintes fauniques et environnementales aux indicateurs de performance de gestion des lacs-réservoirs du ministère de l'Environnement.	N		x	r	r	r	r	MENV
	57. Prendre en considération la conservation des écosystèmes et la diversité biologique, lors de l'analyse environnementale des programmes agricoles.	N		x					MAPAQ
	58. Poursuivre l'application de la politique sur l'environnement, laquelle intègre déjà les préoccupations liées à la diversité biologique (dans les plans de transport, les études d'impact et la formation).	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
6. Procéder à la mise en oeuvre d'instruments économiques comportant des incitations à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources									
6,01. Répertorier les instruments économiques existants ayant des effets incitatifs ou nuisibles pour le maintien de la diversité biologique									
	59. Produire un inventaire des instruments économiques existants et identifier des avenues d'intervention.	N	r	x	r	r	r	r	MENV
6,02. S'assurer de la prise en compte du maintien de la biodiversité dans les différents programmes gouvernementaux									
	60. Mettre en oeuvre un processus d'évaluation de la performance des programmes d'aide, de contrôle de la qualité et de dissémination des résultats.	N		x	r	r	r	r	MENV
	61. Conclure des ententes avec des ministères et sociétés d'État à vocation économique.	N	r	r	r	r	r	r	MENV
	62. Réviser les programmes d'aide à la ressource faunique pour qu'ils intègrent la préoccupation du maintien de la biodiversité.	A	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, HYDRO
6,03. Relever des occasions associées à l'introduction d'incitatifs, à l'élimination des effets défavorables et à de nouvelles sources de financement pour le maintien de la diversité biologique - Examiner leur faisabilité en vue de leur mise en oeuvre									
	63. Évaluer et recommander des options d'interventions.	N		r	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	64. Évaluer la façon dont les programmes agricoles pourraient davantage contribuer au maintien de la diversité biologique.	N		x					MAPAQ
	65. Encadrer et soutenir techniquement les initiatives régionales et locales.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
	520. Créer plus de 120 nouveaux emplois pour mieux soutenir les organismes de faune.	N			r	x	x		FFQ
COLLABORER AVEC LE CANADA ET LES AUTRES PAYS POUR ASSURER LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LE PARTAGE ÉQUITABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES									
7. Promouvoir la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources biologiques dans la conduite des affaires intergouvernementales et internationales									
7,01. Assurer la présence du Québec lors de la préparation d'accords spécifiques (forêts, agriculture, zones côtière et marine, milieu arctique, etc.) et dans les réunions (forums, foires-exposition) de la Conférence des Parties									
	66. Participer aux réunions fédérale-provinciale et aux conférences des parties signataires de la Convention sur la diversité biologique.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	67. Maintenir la participation à OCSAN (accords relatifs au partage du saumon de l'Atlantique) et au PCHE (Plan conjoint des habitats de l'Est) qui s'inscrit dans les accords du PNAGS (Plan nord-américain de gestion de la sauvagine).	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	68. Assurer le suivi de l'entente sur le développement des parcs au Venezuela.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MRI
7,02. Établir des liens avec les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité									
	69. Déterminer avec les organismes concernés les actions conjointes ayant trait à la biodiversité sur le territoire québécois.	N	r	x	x	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	70. Participer aux travaux du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
7,03.	Favoriser la coopération avec les pays d'où proviennent les souches indigènes des organismes biologiques d'intérêt pour le Québec pour les protéger in situ et pour développer leurs potentiels								
	71. Poursuivre les efforts de coopération scientifique.	E	r	r	r	r	r		MAPAQ
7,04.	Coopérer sur le plan international pour développer la biosécurité (transport, manutention, utilisation) des organismes génétiquement modifiés								
	72. Participer au « Law Enforcement Coordination Committee » avec des États américains et des provinces canadiennes.	E	r	r	r	r			MENV
	561. Adopter une stratégie de mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.	N				r	x		MENV
7,05.	Réévaluer, s'il y a lieu, les ententes sur les pluies acides dans l'esprit de la Convention sur la diversité biologique								
	73. Participer aux recherches, rencontres avec le gouvernement du Canada et aux discussions internationales concernant les pluies acides.	N				r	r	r	MENV, MRI
7,06.	Réévaluer la gestion quotidienne du plan de gestion des Grands Lacs, du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais								
	74. Mettre l'emphase sur la prise en compte des contraintes environnementales et fauniques dans la gestion quotidienne et les plans de gestion des Grands-Lacs, du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais.	A			r	r	r	r	FAPAQ, MENV
7,07.	Collaborer à la mise en œuvre de l'entente sur les pièges humanitaires avec l'Union Européenne.								
	492. Participer aux comités nationaux liés à la mise en œuvre de l'entente sur les pièges humanitaires.	N			r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
7,08. Développer une stratégie de navigation durable en regard de la biodiversité.									
	547. Définir le cadre conceptuel et opérationnel de la gestion intégrée du dragage dans le fleuve Saint-Laurent.	N				x	x		MTQ
	548. Déterminer les impacts potentiels et la faisabilité du contrôle de la vitesse des navires commerciaux sur le Saint-Laurent.	N				x	x		MTQ
8. Coopérer avec le Canada et les autres pays, en vue d'améliorer les capacités de recherche, les technologies et l'encadrement dans le domaine de la diversité biologique									
8,01. Contribuer à la venue au Québec du Secrétariat permanent de la Convention sur la diversité biologique									
	75. Financer les activités du Secrétariat permanent de la Convention sur la diversité biologique à Montréal.	N	r	r	r	r			MENV, MRI
8,02. Mettre à la disposition des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique le contenu des banques de données et fournir au Secrétariat permanent les coordonnées des experts québécois en matière de diversité biologique									
	76. Participer aux discussions avec le gouvernement du Canada portant sur la mise en place de l'organisme d'échanges internationaux et du Réseau canadien sur la biodiversité afin de s'assurer de la présence des experts québécois privés et publics.	N	r	r	r	r	r	r	MENV, MRI
	77. Veiller, avec les experts, groupes et organismes spécialisés (universités, consultants, chercheurs, etc.) à ce que les listes soient bien établies et versées au fichier international.	N				r	r	r	MENV, MRI
8,03. Participer aux travaux prépartoires au Congrès de l'UICN qui se tiendra à Montréal en 1996									
	78. Organiser la participation du Québec aux ateliers du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Montréal.	N	x						MEF

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
8,04.	Examiner la possibilité d'une collaboration pour la création d'un "Secrétariat francophone africain de la diversité biologique"								
	79. Participer à diverses rencontres préparatoires au Québec et en Afrique.	N	x						Abandonnée
8,05.	Adapter les programmes d'échanges et d'enseignement des instituts agricoles et des universités aux besoins de connaissances sur la diversité biologique des pays en développement								
	80. Poursuivre les programmes d'échanges avec les pays en développement.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
8,06.	Coopérer activement, suivant nos possibilités, à la mise sur pied des stratégies nationales de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, dans les pays demandant notre assistance scientifique et technique								
	81. Établir au Québec un répertoire des experts selon les thèmes de la Stratégie avec tous les partenaires intéressés à offrir une telle assistance.	N		x	x	r	r	r	MENV
	82. Examiner les alliances possibles afin d'utiliser les financements internationaux (Fonds pour l'environnement mondial, Banque mondiale, Banque de développement africaine, Banque islamique, ACCT, etc.).	N	r	r	r	r	x		MRI
	470. Répondre aux demandes d'expertise provenant des pays en voie de développement.	N		r	r	r	r	r	MENV
8,07.	Faciliter l'établissement à Québec de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) responsable de l'environnement au sein de la francophonie								
	83. Achever les démarches en cours concernant l'établissement à Québec du volet environnement de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).	N	x						MRI
8,08.	Poursuivre ou accroître, selon le besoin, la collaboration dans les programmes de régularisation, de dépollution et de conservation des eaux frontalières (Grands Lacs, Saint-Laurent, lacs Champlain et Memphrémagog, rivière des Outaouais)								
	84. Participer au comité régional de suivi du rapport du Groupe de travail de l'entente Québec-Vermont sur la gestion des eaux du lac Memphrémagog et de son environnement.	N	r	x	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	85. Participer au comité technique qui pilote l'étude de l'influence d'un pont sur les courants, les sédiments et la vie aquatique dans la baie Missisquoi.	N		x					MEF
	86. Assurer le suivi de la troisième entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ, MTQ
	87. Participer au Conseil de contrôle du Saint-Laurent relevant de la Commission mixte internationale (Canada États-Unis).	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	88. Collaborer à la gestion intégrée des lacs réservoirs de l'Outaouais avec le fédéral, l'Ontario, Hydro-Québec et Hydro-Ontario.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, HYDRO, FAPAQ
	89. Mettre en oeuvre l'accord tripartite (Québec, New York, Vermont) sur la qualité de l'eau du lac Champlain : objectif de réduction du phosphore.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, MAPAQ
	439. Assurer la gestion du bassin de la Ristigouche en collaboration avec l'ensemble des intervenants.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	559. Développer le concept de navigation durable sur le Saint-Laurent	N				r	x		MTQ
	1001. Participer au suivi de l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.	N		x					FQF
	1013. Participer au suivi de la phase III de l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.	N			r	r	r	r	FQF
8,09. Participer à la mise en oeuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ALENA)									
	437. Contribuer aux travaux de la Commission de coopération environnementale.	N	r	r	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
8,10.	Mettre sur pied ou participer à des projets de conservation avec des organismes internationaux et nationaux.								
	1014. Collaborer au renforcement et à l'intégration des organismes environnementaux de la côte du Honduras.	N			x	x			UQCN
8,11.	S'assurer que les milieux et les espèces en situation précaire sont considérés dans les évaluations environnementales.								
	534. Prendre en compte les milieux et les espèces en situation précaire dans les projets internationaux réalisés par Hydro-Québec International inc. et le Réseau E7 (réseaux des plus grandes compagnies d'électricité).	N			r	r	r	r	HYDRO
	PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRÉVISIBLES								
10.	**Accroître les connaissances relatives aux effets du réchauffement climatique sur la répartition des espèces et l'équilibre des écosystèmes**								
10,01	Suivre les projets nord-américains (N. Biome), canadiens (BOREAS) et québécois (Biome Tel) de modélisation des changements climatiques								
	90. Participer à des colloques sur les changements climatiques.	N		x	r	r	r	r	MENV, FAPAQ, MTQ
	91. Réaliser des revues de littérature sur les changements climatiques.	N		x	r	r	r	r	MENV
	92. Réaliser l'inventaire des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre spécifique au domaine agricole.	N		x	x	x			MAPAQ
	93. Réaliser l'inventaire des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre propre au domaine forestier.	N	r	r	r	r	r	r	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
10,02 Fournir un bilan des études du réseau de surveillance des écosystèmes forestiers									
	94. Analyser les possibilités du Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers (RESEF) pour l'étude de la diversité biologique.	N	r	x					MRN
10,03 Faire le bilan des résultats des recherches sur les impacts des stress environnementaux et des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers									
	95. Analyser les moyens d'intégrer la diversité biologique dans le contexte des recherches sur les impacts des stress environnementaux.	N	r	x	r	r	r	r	MRN
10,04 Établir un bilan des connaissances sur le dépérissement des érables pour mieux apprécier l'effet du climat									
	96. Collaborer à l'établissement du bilan des connaissances sur les facteurs climatiques et les stress environnementaux causant le dépérissement des érables.	E	r	r	r	r			Abandonnée
10,05 Faire la synthèse des résultats de simulations de changements climatiques sur les plantes, les animaux et l'hydrologie du Saint-Laurent									
	97. Produire une synthèse des connaissances sur les changements climatiques.	N		x	x	x	x		MENV
11. Contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques									
11,01 S'assurer que la mise en œuvre du Québec de la Convention cadre sur les changements climatiques prend en considération la diversité biologique.									
	539. Participer au processus d'élaboration du Plan d'action québécois sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto.	N			r	r	r		MENV, MRN, MAPAQ, MTQ, HYDRO

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : FACTEURS GLOBAUX

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	540. Participer à la mise en œuvre de la Convention cadre sur les changements climatiques et ses protocoles.	N				r	r	r	MENV, MRN, MAPAQ, MTQ, HYDRO

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE ÉCOLOGIQUE NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE CONSERVATION DE QUALITÉ ET À LA SAUVEGARDE DES ÉLÉMENTS VULNÉRABLES OU MENACÉES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE NATURELLE									
1. Accroître les connaissances sur les écosystèmes et les espèces									
1,01. Encourager la recherche sur les écosystèmes dans les aires protégées									
98.	Évaluer les possibilités d'utiliser les forêts actuellement protégées comme témoins dans la recherche forestière.	N	r	x	x				MEF, MRN
99.	Développer le réseau de chercheurs dans les parcs et les réserves écologiques permettant à ces territoires de jouer leur rôle de territoire étalon.	N		x	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
100.	Déterminer les mesures susceptibles d'affecter les écosystèmes.	N	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
1,02. Évaluer l'actuel réseau de zones protégées quant à la diversité des écosystèmes forestiers québécois qui y est représentée									
101.	Établir un cadre d'analyse approprié et analyser les carences du réseau d'aires protégées.	N		x					MEF
102.	Procéder à l'analyse de la diversité des écosystèmes forestiers à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées.	N	r	x	r	r	r	r	MRN
103.	Élaborer une méthodologie afin que les parcs deviennent des territoires-étalons pour évaluer l'évolution des processus naturels des écosystèmes.	N		r	r	r	r	r	FAPAQ
1,03. Préciser et accroître les connaissances sur les écosystèmes forestiers exceptionnels									
104.	Mettre en place un groupe de travail et débuter les travaux.	N	x						MRN
105.	Déterminer les écosystèmes exceptionnels ou fragiles dans les parcs et les réserves écologiques et leur accorder une protection supplémentaire.	N	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	106. Produire un guide de reconnaissance des pessières à cladonies.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
	107. Définir le concept, déterminer les critères d'identification, examiner les moyens possibles pour préserver les écosystèmes forestiers exceptionnels et mettre au point une technique de cartographie spécifique.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
	108. Entreprendre un inventaire des « forêts anciennes » dans quatre régions naturelles du Québec, relever leurs caractéristiques et élaborer une méthode d'évaluation de leur valeur écologique.	E	r	r	x				MRN
1,04.	Consolider et diversifier les activités du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec								
	109. Effectuer la collecte et l'inscription des données relatives aux espèces rares de la faune.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
1,05.	Dresser une liste des espèces sauvages d'intérêt agroalimentaire et inventorier les populations naturelles								
	110. S'associer avec les organismes qui travaillent à dresser la liste des espèces sauvages d'intérêt agroalimentaire.	N	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
1,06.	Augmenter les connaissances des espèces de la faune vertébrée terrestre susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables dans les aires de conservation gérées.								
	1035. Dresser un bilan de la faune vertébrée terrestre susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable présente sur l'ensemble de territoires de zecs.	N				r	r	r	FQGZ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
ÉTABLIR ET MAINTENIR UN RÉSEAU INTÉGRÉ ET REPRÉSENTATIF D'AIRES PROTÉGÉES NÉCESSAIRES À LA PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE									
2a. Élaborer une stratégie nationale des aires protégées									
2a,01 Préparer une stratégie et un plan d'action visant à établir les priorités d'intervention dans les aires protégées.									
	479. Produire une stratégie nationale des aires protégées assortie d'un plan d'action.	N		r	x	r	r	r	MENV
2b. Poursuivre la consolidation et le développement du réseau de parcs québécois									
2b,01 Poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action sur les parcs provinciaux (1992-1997)									
	111. Élaborer et faire approuver le Plan d'action sur les parcs 2000-2003.	N	r	r	r	r	x		FAPAQ
	112. Achever la création et la mise en valeur des parcs prévus dans le Plan d'action 1992-1997.	E	r	x	x	x	x		FAPAQ
	113. Modifier les limites ou la classification des parcs du Mont-Tremblant, Mont-Saint-Bruno, d'Aiguebelle et du Mont-Orford.	E	r	x	r	r	r	x	FAPAQ
	114. Poursuivre la mise en oeuvre des aménagements et des immobilisations prévues dans les parcs existants.	E		r	r	r	r	r	FAPAQ
2b,02 Améliorer la gestion du réseau des parcs provinciaux									
	115. Compléter l'inventaire de l'orignal du parc d'Aiguebelle.	E		r	x				Abandonnée
	116. Poursuivre la gestion du réseau de parcs (conservation, accueil des visiteurs, éducation et entretien).	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
2b,03 Améliorer la notoriété des espaces naturels protégés que sont les parcs par une reconnaissance au niveau mondial									
	457. Reconnaissance du site fossilifère de Miguasha (parc de Miguasha) au titre de site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO.	N		r	x	x			FAPAQ
3. Poursuivre la consolidation et le développement du réseau de réserves écologiques									
3,01. Mettre en oeuvre une programmation quinquennale (1995-2000) dont l'accent sera mis sur la représentativité des réserves écologiques par rapport à un cadre écologique de référence à l'échelle du Québec, sur la protection des milieux humides et sur la protection des habitats des espèces floristiques menacées ou vulnérables									
	117. Mettre en réserve dix territoires représentatifs des écosystèmes caractérisant les régions naturelles du Québec, dont neuf seront constitués en réserves écologiques.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	118. Mettre en réserve cinq territoires représentatifs des milieux humides et constituer six nouvelles réserves écologiques dans ce type de milieu.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	119. Mettre en réserve cinq territoires représentatifs des éléments exceptionnels, en particulier des sites abritant des espèces menacées ou vulnérables, et constituer cinq nouvelles réserves écologiques répondant à cette préoccupation.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	491. Créer un parc de conservation pour protéger les éléments géologiques, topographiques et végétaux exceptionnels du secteur des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.	N			x	x	x		FAPAQ
3,02. Développer le partenariat pour la gestion de réserves écologiques									
	440. Mettre en oeuvre le protocole d'entente entre le Conseil de bande de Uashat-Mani-Utenam et le MEF relatif à la gestion de la réserve écologique de la Matamec.	N	r	r	r	r	r	r	MENV
	441. Mettre en oeuvre le protocole d'entente entre le Conseil de bande de Betsiamites et le MENV relativement à la gestion de la réserve écologique Louis-Babel.	N	r	r	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
RENFORCER LE RÉSEAU D'AIRES DE CONSERVATION GÉRÉES DE FAÇON À ASSURER LA PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SUR UNE PLUS GRANDE PORTION DU TERRITOIRE									
4. Assurer la conservation des habitats fauniques									
4,01. Poursuivre la mise en oeuvre de la réglementation concernant la protection des habitats fauniques sur les terres publiques									
	120. Assurer le contrôle des activités se réalisant dans les habitats fauniques.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	121. Poursuivre les inventaires des habitats fauniques (oiseaux aquatiques, héron, rat musqué et cerf de Virginie).	A	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	122. Amender le règlement actuel sur les habitats fauniques, traiter les demandes d'autorisation et accorder un suivi aux plaintes.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
4,02. Faire adopter et mettre en oeuvre la réglementation concernant la protection des habitats fauniques sur les terres privées									
	123. Mettre en oeuvre le plan de communication concernant la protection des habitats fauniques sur les terres publiques.	N	x	x	x	x			FAPAQ
	124. Aviser les propriétaires d'habitats cartographiés.	N	x	x	x	x			FAPAQ
	125. Mettre en oeuvre le Règlement concernant la protection des habitats fauniques sur les terres privées.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	126. Rédiger le règlement et confectionner la cartographie.	E	x	x	x	x			FAPAQ
4,03. Développer le réseau des refuges fauniques									
	127. Préparer et assurer la mise en oeuvre du Plan triennal 1996-1998 concernant la création de refuges fauniques.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2) 96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	RESPONSABLE
4a. Développer un réseau des rivières protégées									
4a,01 Mettre en place le programme québécois des rivières patrimoniales									
	462. Élaborer le programme québécois des rivières patrimoniales.	N		r	r	r			FAPAQ, MRN
	1036. Soutenir les zecs dans leur démarche visant à désigner certaines rivières ou portions de rivières comme « rivières patrimoniales ».	N				r	r	r	FQGZ
5. Consolider le rôle de conservation des territoires de gestion faunique, telles les réserves fauniques, les zecs et les pourvoiries à droits exclusifs									
5,01. Rédiger un plan de consolidation avec les autres intervenants du milieu pour chacune des 16 réserves fauniques									
	128. Définir le cadre de gestion des réserves fauniques.	N	x	x					Abandonnée
	481. Assurer le suivi des plans de mise en valeur des réserves fauniques.	N		r	r	r	r	r	FAPAQ
5,02. Accentuer le volet conservation de la diversité biologique dans les plans de gestion des zecs et dans les pourvoiries à droits exclusifs									
	129. Définir le cadre d'intervention des zecs et des pourvoiries *.	N	x						MEF
	130. Approuver la mise en oeuvre des plans de gestion dans les territoires fauniques.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	1030. Soutenir la réalisation d'activités de conservation et de mise en valeur des espèces fauniques en situation précaire dans les pourvoiries du Québec (pourvoiries avec et sans droits exclusifs).	N				r	r	r	FPQ
	1031. Promouvoir l'aménagement des habitats des espèces fauniques prélevées sur le territoire des pourvoiries du Québec (pourvoiries avec et sans droits exclusifs).	N				r	r	r	FPQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	1033. Soutenir la mise en oeuvre d'expériences-pilotes de gestion intégrée des ressources mettant en présence les pourvoyeurs, les représentants de l'industrie forestière et les autres utilisateurs du territoire et des ressources.	N				r	r	r	FPQ
6. Constituer des parcs régionaux									
6,01. Appuyer les MRC et les communautés urbaines dans le développement des parcs régionaux									
	131. Analyser les projets de parcs régionaux soumis au gouvernement en vue de leur reconnaissance ainsi que les plans d'aménagement et de gestion.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MRN, MAM
	132. Mettre en oeuvre le cadre de référence gouvernemental pour l'établissement des parcs régionaux sur les terres publiques.	E	r	r	r	r	r	r	MAM
7. Mettre au point des mesures incitatives, techniques et financières afin d'encourager la conservation des sites naturels par le secteur privé									
7,01. Développer, en collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux et les ONG, différentes formules d'intendance privée au Québec									
	133. Mettre en place localement des formules d'intendance privée pour les habitats fauniques.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, FFQ
	134. Produire un manuel sur l'intendance privée pour les organismes de conservation.	E	x	x	x	x	x		FAPAQ
	135. Réaliser un projet pilote d'intendance privée sur la conservation de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.	E		x					MEF
	136. Poursuivre la tenue des ateliers sur la conservation des habitats à l'intention des organismes non gouvernementaux (ONG).	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	137. Poursuivre les efforts avec les partenaires (ex. : Canards Illimités Canada) afin d'encourager la conservation des sites naturels.	E	r	r	r	r			MAPAQ
	529. Produire un manuel sur les implications juridiques des groupes impliqués dans des projets d'intendance.	N				r	x	x	MENV, FFQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente

x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	1002. Mettre en place localement des formules d'intendance privée pour les habitats fauniques.	N		r	r	r	r	r	FQF
7,02. Modifier la législation et la fiscalité actuelles afin de faciliter la conservation de milieux naturels sur les terres privées									
	138. Mettre en place un cadre légal sur les servitudes de conservation.	N		x	x	x	x		MENV
CONSERVER EX SITU DES ÉLÉMENTS VULNÉRABLES OU MENACÉES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE NATURELLE									
8. Élaborer avec les institutions déjà existantes des programmes de conservation ex situ d'éléments rares ou menacées de la diversité biologique naturelle									
8,01. Relever les besoins et déterminer les priorités en conservation ex situ au Québec									
	139. Faire l'inventaire du matériel (spécimens vivants, graines, etc.) déjà conservé ex situ dans les institutions actuelles (jardins zoologiques, jardins botaniques, arboretum, etc...).	N				r	r	r	MENV, FAPAQ
	140. Procéder à l'identification des besoins et à la détermination des priorités de conservation ex situ.	N				r	r		MAPAQ
	141. Maintenir la conservation ex situ du chevalier cuivré, etc.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
ADOPTER ET PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES ESPÈCES ET LES ÉCOSYSTÈMES À L'EXTÉRIEUR DES AIRES DE CONSERVATION									
9. Prendre les mesures appropriées afin de réduire au minimum les impacts de l'utilisation des milieux sensibles ou adjacents aux aires conservées									
9,01. Réglementer l'usage des véhicules hors route dans les milieux fragiles									
	142. Présenter un projet de loi sur les véhicules hors route ainsi qu'une réglementation comportant des mesures appropriées.	N	r	r	x				MTQ, MEF
	143. Mettre en application la loi et la réglementation (usage des véhicules hors route).	N	r	r	r	r	r	r	MTQ, MENV
9,02. Évaluer la pertinence de créer des corridors de végétation pour relier les aires de conservation et définir des modalités de préservation en périphérie des aires de conservation de petite superficie									
	144. Réaliser une synthèse des connaissances sur les mesures appropriées à prendre en périphérie des aires conservées selon les diverses utilisations du territoire.	N		x	x	x			FAPAQ, MRN
9,03. Encourager les intervenants sur le territoire à conclure des ententes afin d'harmoniser leurs activités (agricoles, minières, etc.) avec les objectifs poursuivis par les aires conservées									
	145. Poursuivre la collaboration avec les partenaires du monde agricole et les MRC afin de limiter les conflits d'utilisation de territoires particuliers.	A	r	r	r	r			Abandonnée
	544. Créer des conseils de bassins avec 4 organismes de rivière.	N				r	r	r	FFQ
9,04. Évaluer l'encadrement juridique requis pour gérer les plantes indigènes autres que les essences commerciales									
	146. Documenter le contenu et la problématique d'une future législation pour gérer les plantes indigènes d'intérêt économique autres que les espèces arborescentes.	N		x	x	x			MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
9,05. Assurer la préservation par site des populations aviennes les plus menacées.									
	1044. Mettre en place le programme Zico au Québec (zones importantes pour les oiseaux).	N				r	r	x	UQCN
10. Intégrer la diversité biologique dans les activités d'évaluation environnementale									
10,01 S'assurer que les espèces menacées ou vulnérables et que les milieux rares, uniques ou fragiles sont considérés dans les études d'impact sur l'environnement.									
	147. Produire un guide de référence sur la problématique des espèces menacées ou vulnérables.	E		x	r	r	r	r	MENV
	148. Diffuser un logiciel expert sur la gestion des espèces menacées ou vulnérables.	E		x					Abandonnée
	149. Fournir l'information sur les espèces menacées ou vulnérables nécessaire à l'analyse de projets (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec).	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
	150. Fournir des avis en matière faunique.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	151. Fournir des avis généraux dans les évaluations environnementales.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
	152. Inclure, dans les directives aux promoteurs, cette préoccupation portant sur les espèces menacées ou vulnérables et les milieux rares, uniques ou fragiles, et vérifier si elle a été considérée dans les études d'impact déposées.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	153. Prendre en considération la problématique des espèces et des milieux en situation précaire dans les évaluations environnementales.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ, HYDRO, MENV
	532. Réaliser un projet de recherche sur l'utilisation des territoires adjacents au parc de la Gaspésie par la population de caribou des bois de cette région.	N			r	r	r	r	MRN, FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
10,02 Préciser la limite supérieure des milieux humides : tourbières, marais et marécages									
	154. Documenter les critères permettant de déterminer la limite supérieure des milieux humides : tourbières, marais, marécages.	N		x					MEF
	546. Comparer la limite supérieure de l'écotone riverain et la limite supérieure du littoral sur les terres publiques.	N				x	x		MENV, MRN
11. Protéger les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats									
11,01 Utiliser les différents mécanismes prévus dans la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (désignations, acquisitions, ententes, ...) pour . protéger les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats									
	155. Amorcer la désignation de 15 espèces fauniques.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	156. Pour les espèces en situation précaire en forêt : mettre en oeuvre un programme préventif d'évaluation et de suivi environnemental, déterminer les besoins de protection de l'habitat et mettre en oeuvre un programme de protection.	N	r	r	r	r	r	r	MENV, MRN, FAPAQ
	157. Désigner une trentaine de nouvelles espèces floristiques selon les priorités déjà établies.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
11,02 Poursuivre les inventaires et encourager la recherche sur les espèces menacées ou vulnérables									
	158. Relever la présence d'espèces en situation précaire dans les données d'inventaire écologique.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	159. Effectuer le relevé des habitats des espèces floristiques menacées ou vulnérables dans tout le réseau des aires protégées.	A	r	r	r	r	r	r	MENV
	160. Répertorier les menaces susceptibles d'affecter les espèces fauniques en situation précaire.	A	r	r	r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	161. Mettre en oeuvre le plan de rétablissement du caribou du parc de la Gaspésie.	A	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	162. Réaliser des inventaires visant à caractériser le statut de plantes menacées ou vulnérables et 10 inventaires régionaux sur les plantes menacées ou vulnérables.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	163. Effectuer des études taxinomiques sur les plantes menacées ou vulnérables.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	164. Réaliser des études sur la dynamique des populations de plantes menacées ou vulnérables.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	165. Réaliser une étude sur la diversité génétique du ginseng au Québec.	E	x	x					Abandonnée
	465. Évaluer l'impact du loup sur la survie de la population de caribou du parc des Grands Jardins.	N		x	x				Abandonnée
	493. Réaliser l'inventaire des espèces d'amphibiens, de reptiles et de micromammifères susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables.	N			r	r	r	r	FAPAQ
11,03 Établir et réaliser des plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables									
	166. Compléter et mettre en oeuvre les plans de rétablissement de l'ail des bois et du ginseng.	E	x						MEF
	167. Compléter et mettre en oeuvre les plans de rétablissement du chevalier cuivré, du carcajou, du faucon pèlerin et de la tortue molle à épines.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	450. Poursuivre le programme Partenaire pour la biodiversité.	N	r	r	r	r	r	r	FFQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
CIBLER DAVANTAGE LES BESOINS ACTUELS DE GESTION ET POURSUIVRE LES EFFORTS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES EN VUE DE MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES									
1. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes, particulièrement en ce qui concerne les relations faune-habitat et homme-habitat, la capacité productive des écosystèmes, les techniques d'aménagement									
1,01. Améliorer les connaissances sur les relations faune-habitat (capacité productive, techniques d'aménagement)									
	168. Améliorer les connaissances sur la ouananiche, l'éperlan, l'omble de fontaine, le saumon, l'esturgeon noir, le touladi, etc.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	169. Poursuivre, en partenariat, un programme de recherche sur la restauration d'habitats fauniques le long du Saint-Laurent.	E	r	x	r	r	r	r	MTQ, FAPAQ
	430. Réaliser, dans le cadre de projets d'infrastructures de transport, des mesures d'atténuation, de compensation ou d'entretien favorisant les habitats fauniques.	A	r	r	r	r	r	r	MTQ
	451. Poursuivre le Programme de soutien aux projets d'acquisition de connaissances (expérimentation et développement).	N	r	r	r	r	r	r	FFQ
	494. Valider l'indice de qualité de l'habitat (IQH) de l'orignal.	N			x	x			FAPAQ
	495. Étudier la comparaison du régime alimentaire estival du cerf de Virginie dans les régions forestière et agro-forestière.	N			x	x	x		FAPAQ
	496. Caractériser l'habitat du caribou dans le parc des Grands Jardins.	N			r	r	r	x	FAPAQ
	497. Évaluer l'impact du broutage du cerf de Virginie sur la végétation forestière dans le Sud du Québec.	N			r	r	r	r	FAPAQ
	498. Évaluer les densités optimales de cerfs de Virginie en milieu forestier et agro-forestier (volet budget de temps et utilisation de l'habitat).	N			r	x	x		FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente

x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	542. Évaluer l'impact d'une mesure de contrôle des cyanophycées (chaulage) sur la qualité de l'eau et la diversité biologique du lac Raquette.	N				r	x		MENV
1,02. Améliorer les connaissances sur les relations homme-habitat (impact de l'exploitation forestière, des micro-centrales, de la gestion des barrages)									
	170. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes de la rivière des Outaouais et du Saint-Laurent, de l'amont jusqu'au lac Saint-Pierre.	A				r	r	r	MENV, FAPAQ
	171. Étudier l'impact de l'exploitation forestière sur la faune et ses utilisateurs.	E	x						MEF
	172. Achever l'étude portant sur l'évaluation de l'effet du morcellement des forêts sur la biodiversité au moyen d'indicateurs biologiques.	E	x	x	x				MRN, MEF
	173. Étudier le maintien d'un débit réservé pour les petites centrales hydroélectriques.	E	x						MEF
	174. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes (hydrologie, données hydriques) de 33 lacs-réservoirs et de 13 rivières du Québec.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	175. Expérimenter l'impact des coupes forestières sur le cerf de Virginie de l'île d'Anticosti.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MRN
	176. S'assurer que l'impact sur la biodiversité est pris en considération dans l'évaluation environnementale des projets de petites centrales.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
	499. Améliorer les connaissances sur l'écologie de l'ours noir, du loup et du coyote.	N			r	r	r	r	FAPAQ
	553. Participer au Groupe d'action sur la biodiversité (GABIO) (mise en œuvre par le Fonds forestier).	N				r	r	r	FAPAQ
2. Améliorer les connaissances relatives à la dynamique de population des espèces exploitées									
2,01. Améliorer les connaissances sur certaines espèces exploitées, sur leur suivi et sur les techniques de récolte									
	177. Préparer un plan d'action pour améliorer l'état des populations de l'omble de fontaine en rivière dans la région de Québec.	N	r	r	r	r			FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	178. Améliorer les connaissances sur les poissons exploités sportivement : saumon, omble de fontaine, touladi, perchaude, doré, ouananiche, poulamon, éperlan, grand brochet.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	179. Améliorer les connaissances sur les poissons exploités commercialement : esturgeon jaune, éperlan, perchaude, anguille, alose savoureuse.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	180. Développer des indicateurs pour le suivi des populations de certains animaux à fourrure : loutre, castor, vison, pékan.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	181. Documenter les paramètres biologiques de la ouananiche et de la lotte du lac Saint-Jean.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	182. Réaliser 15 diagnoses écologiques de plans d'eau voués à l'exploitation de la faune.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	554. Établir les objectifs de densité optimale de population de cerfs de Virginie.	N				r	r	r	FAPAQ
	555. Réaliser un plan d'aménagement forestier pour le caribou du Moyen Nord et du parc des Grands-Jardins.	N				r	r	r	FAPAQ
2,02.	Associer les partenaires en région au suivi des espèces fauniques (saumon, ouananiche, oiseaux, orignal, cerf, coyote, lynx, etc.)								
	183. Effectuer le suivi de récolte - réserves fauniques.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	184. Réaliser le suivi de récolte - zecs.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	185. Compléter le suivi de récolte - pourvoiries.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	186. Effectuer le suivi de récolte des populations de saumons (inventaire faunique du bassin de la Ristigouche par les autochtones).	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	187. Entreprendre le suivi de récolte de la grande faune.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	188. Réaliser le suivi de récolte des animaux à fourrure.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	189. Faire le suivi de récolte des espèces exploitées en territoire libre (Plan de gestion de l'original avec les autochtones).	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	556. Impliquer les autochtones dans la gestion intégrée du caribou forestier.	N				r	r	r	FAPAQ
	1003. Contribuer au suivi des espèces fauniques prélevées.	N		r	r	r	r	r	FQF
2,03. Poursuivre la recherche sur le contrôle des espèces compétitrices introduites ou en extension d'aires de répartition									
	190. Produire et diffuser un guide sur le contrôle des espèces compétitrices indésirables (poissons).	N				x			FAPAQ
	191. Achever la recherche sur les relations cerf-coyote en Gaspésie.	E	x	x	x				MEF
	192. Réaliser le suivi du meunier noir dans les bassins versants où se retrouve de l'omble de fontaine allopatriques.	E	r	r	r	r	x		FAPAQ
2,04. Améliorer le suivi des populations causant des nuisances (faune terrestre et avifaune, poissons introduits, promotion de la prévention)									
	193. Réviser l'aire de distribution des cyprins à la suite des observations ponctuelles en dehors de l'aire connue.	E	r	r	r	r			Abandonnée
	194. Participer au Comité interministériel québécois sur la rage transmise par le raton-laveur et le renard.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MSSS
	195. Répondre aux demandes d'assistance technique des propriétaires, liées aux dommages causés par la faune.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
3. Parfaire les connaissances sur les grandes tendances de la demande et sur ses facteurs explicatifs, de même que sur les attentes des utilisateurs									
3,01. Mener une enquête sur la demande des usagers de la faune dans les territoires fauniques									
	196. Cerner l'importance de la diminution des activités de prélèvement, de ses facteurs explicatifs et de ses impacts sur la gestion de la faune.	N		r	r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
3,02. Participer aux mesures de l'enquête sur la faune au Canada (5 ans)									
	197. Enquêter sur les retombées socio-économiques régionales de la pêche, de la chasse et des activités sans prélèvement.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
4. Favoriser la contribution des milieux universitaire et collégial à la recherche et à l'acquisition de connaissances									
4,01. Poursuivre l'aide à la recherche universitaire et orienter les travaux des étudiants vers des problèmes de gestion concrets									
	198. Participer aux travaux de l'unité de recherche en gestion intégrée des ressources forestières de l'Université du Québec à Trois-Rivières	N	r	r	r	r			Abandonnée
	199. Associer le monde universitaire à la recherche faunique.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	200. Associer des étudiants à la recherche faunique.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
SATISFAIRE LA DEMANDE DANS LA LIMITE DU MAINTIEN ET DE L'UTILISATION DURABLE DE LA RESSOURCE FAUNIQUE									
5. Gérer les espèces et les populations fauniques exploitées en ne mettant pas en péril la diversité de l'ensemble des espèces de l'écosystème									
5,01. Élaborer des plans de gestion pour les espèces fauniques particulières (grande faune, animaux à fourrure, poissons)									
	201. Confectionner un plan de gestion du caribou.	N	x	x	x	x	x		FAPAQ
	202. Confectionner et mettre en oeuvre des plans de gestion pour la martre, le pékan et le castor.	N	r	r	r	r			Abandonnée
	203. Confectionner et mettre en oeuvre des plans de gestion pour l'esturgeon jaune, l'esturgeon noir, le saumon Atlantique, l'éperlan, la perchaude et l'alose savoureuse.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	204. Contribuer à l'établissement des plans de gestion de la pêche des espèces commerciales d'eau douce et diadromes.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	500. Confectionner et mettre en oeuvre le Plan de gestion de l'ours noir.	N			r	r	r	r	FAPAQ
	501. Réviser le Plan de gestion de l'orignal.	N			x	x			FAPAQ
	502. Évaluer les effets de l'application du plan de gestion de l'orignal.	N			x	x			FAPAQ
	1032. Participer, à titre de membre du Groupe-Faune, à l'élaboration de plans de gestion qui ne mettent pas en péril la diversité faunique.	N				r	r	r	FPQ
	1037. Contribuer à l'établissement des plans de gestion faunique nationaux.	N				r	r	r	FQGZ
5,02. Faciliter la récolte et la participation à la gestion et au développement des ressources fauniques avec les communautés autochtones									
	442. Assurer la protection de la ressource saumon sur la rivière Olomane (village La Romaine).	A	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	458. Réviser la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.	N		x					MEF
6. Baliser davantage l'augmentation de l'offre de la ressource faunique de façon à ne pas faire courir de risques à la diversité biologique									
6,01. Concentrer les aménagements fauniques naturels lourds et les ensemencements répétés dans les milieux détériorés ou appauvris sur le plan génétique									
	205. Poursuivre le programme « Pêche en ville ».	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
6,02. Introduire le maintien des écosystèmes comme balise obligatoire dans les guides d'aménagement									
	206. Introduire le maintien de la diversité des écosystèmes comme balise dans tous les guides techniques (petits boisés, cerf de Virginie, zonage piscicole, etc.).	A	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	207. Veiller à ce que les barrages qui servent à la gestion de l'eau ne mettent pas en péril les efforts consentis pour maintenir la diversité biologique ou augmenter la capacité productive des écosystèmes naturels.	E	r	r	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	208. Contribuer à l'ajustement du zonage aquicole.	E	r	r	r	r			Abandonnée
6,03.	Contrôler l'augmentation des populations fauniques présentant une menace à la biodiversité.								
	503. Collaborer à la gestion de l'explosion démographique de l'oie des neiges.	N			r	r	r	r	FAPAQ
7.	**Poursuivre l'approche de développement de la villégiature sur les terres publiques tout en intégrant les objectifs liés à la diversité biologique**								
7,01.	Poursuivre la planification et l'encadrement du développement de la villégiature sur les terres publiques, notamment par l'application de normes à caractère environnemental								
	209. Intégrer les objectifs liés à la biodiversité lors de l'élaboration ou de la modification des Plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV).	A	x	x	r	r	r	r	FAPAQ
	210. Accorder une protection supplémentaire aux lacs à touladi dans le Règlement sur les eaux usées des résidences isolées.	E	x						Abandonnée
	211. Contribuer à la mise à jour du Plan régional de développement de la villégiature.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
8.	**Promouvoir le partenariat avec les MRC, les municipalités et les propriétaires privés dans la gestion de la faune et des habitats**								
8,01.	Favoriser une plus grande accessibilité des terres privées aux fins d'utilisation de la faune avec ou sans prélèvement								
	212. Réaliser un bilan des ententes déjà signées avec des propriétaires privés, évaluer l'atteinte des objectifs de gestion et d'accessibilité, de même que le degré de satisfaction des intervenants.	N			x				Abandonnée
	213. Élaborer une stratégie d'intendance sur les terres privées et signer des ententes avec les propriétaires concernés.	A	r	r	r	r	r	r	MENV, FFQ
	507. Élaborer des guides techniques à l'usage des intervenants en forêt privé.	N			r	r	r	r	FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	1004. Mettre en place des mesures concrètes facilitant les activités de chasse et de pêche sur les terres privées.	N		r	r	r	r	r	FQF
8,02.	Déléguer et encadrer la gestion de la faune et de la forêt dans les lots intramunicipaux								
	214. Fournir un appui technique auprès des gestionnaires délégués relativement aux ressources fauniques.	N		r	r	r	r	r	FAPAQ
9.	**Préserver le patrimoine génétique des espèces fauniques indigènes**								
9,01.	Compléter la réglementation actuelle sur la garde en captivité								
	215. Établir la réglementation relative aux grands gibiers d'élevage.	E		x	x	x			FAPAQ
	216. Mettre en oeuvre la réglementation régissant la garde en captivité (grand gibier, fauconnerie).	E	r	r	r	r	x		FAPAQ
	1005. Participer aux travaux concernant la réglementation relative aux grands gibiers d'élevage.	N		r	r	r	x		FQF
9,02.	Mettre en oeuvre une politique d'ensemencement incluant un zonage piscicole								
	217. Compléter la mise en oeuvre en restructurant le réseau des stations piscicoles et en adaptant le plan d'ensemencement.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	218. Contrôler la dispersion de la barbote brune.	E	r	r	r	r			Abandonnée
	219. Contribuer à l'ajustement de la politique d'ensemencement.	E	r	r	r	r	x		MAPAQ, FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
ASSURER LE MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE LORS DU REPOSITIONNEMENT DE L'ÉTAT ET DE L'ENGAGEMENT D'AUTRES PARTENAIRES DANS LA GESTION DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS									
10. Inclure le maintien de la diversité biologique parmi les conditions de base de la nouvelle prise en charge de la gestion de la faune et de ses habitats par les partenaires									
10,01 Renforcer les fonctions ministérielles de protection, de recherche, d'éducation et de gestion de la faune et des habitats									
	220. Confectionner et mettre en oeuvre le Plan de protection annuel des espèces fauniques et des habitats.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	221. Donner la priorité aux fonctions de protection, de recherche, d'éducation, de gestion de la faune et des habitats dans les budgets de fonctionnement du ministère.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
10,02 Promouvoir la gestion intégrée des ressources auprès des intervenants locaux et les supporter avec des conseils et de l'aide technique diverse en région									
	222. Compléter la « démarche qualité » pour la faune visant à améliorer le service à la clientèle à l'égard de la faune et de ses habitats.	E		x	x				MEF
	223. Promouvoir l'assistance technique aux intervenants du domaine forestier.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	549. Promouvoir l'aménagement intégré et la mise en valeur des ressources forêt-faune de la forêt privée.	N				r	r	r	FFQ, FAPAQ, MRN
	1006. Réaliser un projet de rapprochement des utilisateurs de la faune et de l'industrie forestière.	N		r	r	r	r	r	FQF
	1033. Soutenir la mise en oeuvre d'expériences-pilotes de gestion intégrée des ressources mettant en présence les pourvoyeurs, les représentants de l'industrie forestière et les autres utilisateurs du territoire et des ressources.	N				r	r	r	FPQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	1038. Promouvoir la gestion intégrée et équitable des ressources naturelles forestières par l'amorce du dialogue entre les industriels forestiers et les gestionnaires de zecs.	N				r	r	r	FQGZ
11. Intéresser l'ensemble des utilisateurs de la faune et les groupes d'intérêt publics ou privés, à la prise en charge des aménagements destinés à améliorer l'offre et à la gestion de l'utilisation de la faune et de ses habitats									
11,01 Privilégier la prise en charge des aménagements et des territoires acquis, à l'aide de programmes déjà structurés									
	224. Continuer la prise en charge, par les partenaires, des réalisations du Plan conjoint des habitats de l'Est et du Fonds de restauration des habitats du poisson (FRHAP).	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, FFQ
	1039. Promouvoir les différents programmes de financement et la réalisation de projets de mise en valeur des habitats fauniques.	N				r	r	r	FQGZ
11,02 Déléguer certaines fonctions reliées au piégeage des animaux à fourrure									
	225. Compléter la réforme sur le piégeage.	E		x	x	x			FAPAQ
11,03 Développer des outils nécessaires pour favoriser l'intendance sur les terres privées									
	226. Réaliser les activités de promotion, de formation, de production de guides, de projets-pilotes en matière d'intendance privée.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FAUNIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
FAVORISER L'AMÉNAGEMENT, LA RESTAURATION ET LA RÉHABILITATION DES ÉCOSYSTÈMES EN VUE DE LEUR UTILISATION DURABLE									
12. Mettre au point des mesures incitatives, techniques et financières afin d'encourager l'utilisation durable de la faune par le secteur privé									
12,01 Soutenir par des programmes d'aide financière ou technique les efforts du milieu afin de maintenir ou restaurer des écosystèmes terrestres et aquatiques									
	446. Participer au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).	N	r	r	r	r	r	r	FFQ, FAPAQ
	447. Poursuivre le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR).	N	r	r	r	r	r	r	FFQ
	448. Mettre en place le programme Faune Secours.	N	r	r	r	r			FFQ
	449. Poursuivre le Programme d'amélioration des habitats aquatiques (AQHA).	N	r	r	r	r	r	r	FFQ
	480. Participer au nettoyage du lac Saint-Jean et ses affluents à la suite de l'arrêt du flottage du bois.	N		r	x	x			FAPAQ, MENV
	535. Renouveler et mettre en œuvre le Programme de développement économique du saumon.	N			r	r	r	r	FAPAQ
	1007. Promouvoir la réalisation de projets d'aménagement d'habitats fauniques (soutien financier et technique).	N		r	r	r	r	r	FQF

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
IDENTIFIER ET MIEUX CONNAÎTRE LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DU MILIEU FORESTIER (DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE, ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PROCESSUS ÉCOLOGIQUES)									
1. Accroître les connaissances actuelles sur les éléments constitutifs de la diversité biologique des territoires forestiers québécois (domaines public et privé)									
1,01. Poursuivre l'acquisition de connaissances écologiques en milieu forestier									
	227. Poursuivre les travaux d'inventaire, de classification et de cartographie.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
2. Favoriser les activités de recherche à l'égard de l'utilisation durable de la diversité biologique									
2,01. Déterminer les domaines où le manque de connaissances est préoccupant et mettre en oeuvre des projets de recherche pour y remédier									
	228. Réévaluer les projets de recherche actuels traitant de la diversité biologique en milieu forestier et donner la priorité, en concertation avec les intervenants du milieu, aux nouveaux projets qui combleront les lacunes relevées sur le plan des connaissances.	N	x	x					MRN
2,02. Réaliser des recherches sur l'évolution des écosystèmes forestiers, de même que sur les espèces forestières et leur diversité génétique									
	229. Faire une revue des pratiques sylvicoles et des connaissances actuellement disponibles sur leurs impacts sur la diversité biologique.	N	x						Abandonnée
	230. Poursuivre les recherches actuelles.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
2,03. Évaluer les effets des pratiques d'aménagement sur la productivité des écosystèmes et le maintien de la diversité biologique, notamment sur les espèces et écosystèmes exceptionnels ou menacés									
	231. Améliorer les connaissances sur l'impact des coupes forestières sur la faune, dans divers milieux forestiers.	N	r	r	r	r	x		FAPAQ
	232. Assurer le suivi du Plan quinquennal de l'habitat du troupeau de caribous de Val-d'Or.	N	r	r	r	r	r	x	FAPAQ, MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	504. Étudier l'utilisation par la faune des séparateurs de coupe en milieu forestier.	N			r	r	r	r	FAPAQ, MRN
	505. Préciser l'impact de la coupe forestière sur la chaîne trophique des petits mammifères dans les forêts du Bas-Saint-Laurent.	N			r	r	x		FAPAQ
	506. Étudier l'écologie du caribou forestier et sa sensibilité à l'exploitation forestière.	N			r	r	r	r	FAPAQ
	533. Réaliser des recherches sur l'habitat du caribou des bois du Moyen Nord en vue d'évaluer l'impact des pratiques forestières actuelles sur cette espèce.	N			r	r	r	r	MRN, FAPAQ
2,04. Examiner et approfondir à court terme le concept de gestion forestière à l'échelle du paysage									
	233. Mettre sur pied un comité multidisciplinaire et rédiger un rapport exploratoire sur le concept de gestion du paysage à l'échelle du paysage.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
2,05. Examiner le concept de "foresterie intensive" en tant qu'un outil permettant notamment de diminuer les pressions de récolte sur les écosystèmes forestiers naturels									
	234. Former un groupe de travail et rédiger un document exploratoire sur le concept de « foresterie intensive ».	N	x	x	r	r	r		MRN
FAVORISER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU FORESTIER EN FONCTION D'OBJECTIFS D'UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES, DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET, SELON DES MESURES APPROPRIÉES, DE PROTECTION DU MILIEU LORS DES INTERVENTIONS									
3a. Adopter une approche préventive de gestion et d'aménagement forestier									
3a,01 Réaliser un bilan périodique du régime forestier québécois et procéder à sa mise à jour									
	530. Compléter la mise à jour du régime forestier initiée en 1998.	N			r	r	r	x	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2) 96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	RESPONSABLE
	1040. Apporter des recommandations sur la mise à jour du régime forestier dans le but de mieux protéger les habitats fauniques.	N				r	x		FQGZ
3a,02	Adapter, lorsque cela est nécessaire, les normes actuelles d'intervention en milieu forestier (RNI) en vue de l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique								
	235. Participer à l'expérimentation sur l'élargissement des lisières boisées avec prélèvement et la coupe par blocs.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MRN
	236. Expérimenter la définition des cours d'eau sur les cartes selon une approche du terrain.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	237. Améliorer la protection des cours d'eau en expérimentant différents scénarios de protection et d'intervention de bandes riveraines.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	238. Améliorer la protection des cours d'eau en effectuant des suivis environnementaux concernant les traverses de cours d'eau.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	239. Vérifier l'efficacité des normes réglementaires d'intervention en milieu forestier pour rencontrer les objectifs de protection et préciser les éléments de la diversité biologique qui devraient être intégrés dans le Règlement sur les normes d'intervention dans la forêt du domaine public (RNI).	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	240. Compléter l'étude sur les bandes riveraines.	E		x					MEF
3a,03	S'assurer de l'application du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier								
	241. Soutenir les comités multi-ressources aviseurs auprès des MRC dans la mise en valeur des terres publiques intramunicipales libres de CAAF en gestion déléguée.	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MRN
	242. Assurer un suivi en forêt du Règlement sur les normes d'intervention dans la forêt du domaine public (RNI), en vérifiant le respect des normes sur le terrain.	E	r	r	r	r	r	r	MRN, MTQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	243. Formuler des avis sur le Plan quinquennal d'aménagement forestier et sur le Plan annuel d'interventions forestières.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
3a,04 Évaluer le cadre législatif et réglementaire applicable au territoire forestier privé afin d'y intégrer des éléments pouvant favoriser le maintien de la diversité biologique									
	244. Réviser la Loi sur les forêts.	A	x						MRN
3a,05 Appuyer les partenaires dans leur réflexion d'approche concertée ayant une incidence sur la diversité biologique des milieux agro-forestiers									
	245. Soutenir financièrement les agences de mise en valeur de la forêt privée.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	246. Appuyer les intervenants en forêt privée dans la confection de plans régionaux de protection et de mise en valeur des forêts privées, les sensibiliser à la protection de l'environnement et former un groupe de travail sur la préservation des habitats fauniques.	A	r	r	r	r	r	r	MRN
3a,06 Dégager des scénarios d'aménagement pour les écosystèmes forestiers fragiles									
	247. Poursuivre les travaux entrepris sur les milieux forestiers fragiles.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
4. Privilégier un aménagement forestier qui : respecte la dynamique naturelle des forêts; favorise davantage la régénération naturelle des forêts; préserve les habitats fauniques; tienne compte des particularités des sites forestiers; favorise le maintien du stock génétique en milieu forestier par des pratiques sylvicoles appropriées; minimise l'utilisation de pesticides chimiques									
4,01. Appliquer la Stratégie de protection des forêts									
	248. Approuver les plans d'aménagement forestier conformément aux objectifs de la Stratégie de protection des forêts.	A	r	r	r	r	r	r	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	249. Mesurer les effets réels des principaux traitements sylvicoles et les compléter pour tenir compte de la diversité biologique.	A	r	r	r	r			Abandonnée
	250. Modifier la réglementation pour rendre obligatoire la coupe avec protection de la régénération et des sols.	A	x						MRN
	251. Confectionner ou approuver les plans simples de gestion (forêt privée) afin de ne permettre aucune intervention de conversion de peuplement et de promouvoir la coupe avec protection de la régénération et des sols lorsqu'elle est appropriée.	A	r	r	r	r	r	r	MRN
	252. Confectionner ou approuver les plans d'aménagement et les plans simples de gestion (forêt privée) afin de s'assurer du maintien d'une proportion appropriée de feuillus dans les peuplements mélangés et, s'il y a lieu, d'accorder une réduction des droits de coupe.	A	r	r	r	r	r	r	MRN
	253. Produire un document d'orientation concernant le reboisement avec des essences variées et inciter les intervenants à diversifier les essences lors du reboisement lorsque cela est possible et approprié.	A	r	r	r	r			MRN
	551. Évaluer les enjeux reliés à la biodiversité du milieu forestier pour la région de la Capitale nationale.	N				x			MRN
	552. Faciliter l'éclaircie précommerciale au Québec dans un cadre d'aménagement durable des forêts.	N				x			MRN
4,02. Éliminer l'utilisation des pesticides chimiques dans les forêts publiques d'ici à 2001									
	254. Poursuivre la procédure québécoise d'évaluation environnementale de l'Étude comparative des modes de dégagement de la régénération forestière.	E	x	x	x				MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	

ASSOCIER LES INDUSTRIELS ET LES AUTRES PARTENAIRES DU MILIEU FORESTIER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

5. Réduire les besoins en matière ligneuse par unité de produit fini, en optimisant l'utilisation de la ressource forestière en usine

5,01. Inciter les industriels forestiers à maintenir et même à augmenter le financement de recherches pour développer des procédés de fabrication à rendement élevé (produits finis avec moins de matière ligneuse)

255.	Soutenir les laboratoires de recherche dans l'efficience des procédés de fabrication à rendement élevé.	E	r	r	r	r	r	r	MRN

6. Réduire les résidus et les déchets résultant des procédés de transformation par une optimisation des procédés et une élimination des effluents

6,01. Développer des technologies permettant l'élimination des effluents

256.	Financer et effectuer un suivi administratif, scientifique et technique des projets de recherche et de développement relatifs aux effluents des usines.	E	r	x	x	r	r	r	MENV
257.	Proposer un programme de leadership technologique visant la mise au point d'équipements de production plus efficaces et moins polluants (objectif = effluent zéro).	E	r	r	r	r	r	r	MRN

7. Favoriser une diversification des produits forestiers afin de permettre une diversification des ressources forestières (bois) utilisées dans les usines

7,01. Favoriser l'utilisation d'espèces forestières actuellement peu ou pas utilisées pour la transformation industrielle - Mettre au point à cet égard de nouvelles technologies

258.	Utiliser le bouleau et l'érable de trituration dans les pâtes et papiers ainsi que les panneaux à particules orientées.	E	x	x	r	r	r	r	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
7,02. Créer des produits à haute valeur ajoutée									
	259. Proposer un programme de leadership technologique visant la création de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.	E	x						MRN
7,03. Ouvrir des marchés pour ces produits									
	260. Démarrer des activités de promotion pour de nouveaux marchés.	E	x						MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES AGRICOLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
ASSURER UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES AGRICOLES									
1. Assurer la pérennité de la zone agricole et prévenir l'étalement urbain									
1,01. Assurer la pérennité de la zone agricole et favoriser le développement durable des activités agricoles									
	89. Mettre en oeuvre l'accord tripartite (Québec, New York, Vermont) sur la qualité de l'eau du lac Champlain : objectif de réduction du phosphore.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, MAPAQ
	261. Prendre diverses mesures, dont l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives, afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles.	N	x						MAPAQ
2. Coopérer avec les intervenants du milieu et les producteurs agricoles pour les assister ou les conscientiser à l'utilisation durable des ressources									
2,01. Supporter les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs systèmes de production et l'introduction des techniques ou pratiques appropriées									
	262. Mettre en oeuvre les actions de la politique ministérielle de développement durable, notamment les actions visant à accélérer l'adaptation des entreprises et l'implantation de pratiques plus respectueuses des ressources et de l'environnement, plus particulièrement en offrant les services-conseils adéquats.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	524. Réaliser le portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles du Québec.	N			r	x			MAPAQ
2,02. Offrir des programmes d'aide à la production qui faciliteront l'adaptation des entreprises et l'implantation de pratiques plus respectueuses des ressources et de l'environnement									
	263. Ajuster les programmes d'aide financière du MAPAQ et offrir l'aide financière nécessaire pour l'adaptation des entreprises et l'implantation de pratiques plus respectueuses des ressources et de l'environnement.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES AGRICOLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
2,03. Améliorer l'effort de recherche appliquée et de transfert technologique									
	264. Créer un consortium de recherche sur la fertilisation intégrée.	N		x	x				Abandonnée
	265. Créer un réseau de fermes pilotes pour mettre à l'essai des pratiques mieux adaptées à la conservation de l'environnement et des ressources.	N	r	r	r	r			Abandonnée
	266. Développer des stratégies visant la conservation et l'augmentation de la diversité et des populations des organismes du sol.	A		r	r	r	r	r	MAPAQ
	267. Développer des outils d'aide à la décision en vue de favoriser l'intégration des préoccupations socio-écologiques dans des systèmes de régie.	A	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	268. Consolider l'observatoire de la qualité des sols et en favoriser l'exploitation en collaboration avec les partenaires.	A	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	269. Poursuivre les travaux de recherche et de développement en vue d'une meilleure connaissance des phénomènes d'érosion, selon les pratiques agricoles, à l'échelle du bassin versant.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	486. Créer un institut de recherche et de développement en agroenvironnement.	N		x					MAPAQ
3. Protéger les habitats naturels des effets défavorables liés aux activités agricoles									
3,01. Supporter des interventions visant la protection des cours d'eau en milieu agricole									
	270. Poursuivre la collaboration avec le MEF dans la révision du « Guide d'analyse et d'aménagement des cours d'eau à des fins agricoles ».	E	x	x					Abandonnée
	271. Adopter le Règlement du Code de gestion des pesticides.	E	x	x	x	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES AGRICOLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	272. Mettre à jour l'encadrement réglementaire sur les pesticides et procéder à sa mise en oeuvre (Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides).	E	r	r	r				MEF
	273. Adopter et mettre en application le projet de règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	274. Soutenir l'émergence et la mise en oeuvre de projets de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	275. Mettre en application, en collaboration avec les municipalités, des règles environnementales pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau en milieu agricole.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
3,02.	Supporter les interventions visant l'amélioration de la gestion des fumiers								
	276. Élaborer et mettre en oeuvre des dispositions de lutte contre la pollution diffuse dans les programmes d'aide du MAPAQ et cibler les interventions en fonction des problématiques prioritaires.	E	x						MAPAQ
	525. Stimuler l'adoption par les entreprises de production agricole de technologies de traitements des fumiers d'avant-garde.	N			r	r	r	r	MAPAQ
3,03.	Supporter les interventions visant la réduction de l'utilisation des pesticides								
	277. Mettre à jour les règlements actuellement en vigueur (PÉRIMÉE, CF. 272).	E	x						Abandonnée
	278. Réaliser (MAPAQ), dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire, un plan d'action comportant, entre autres, des efforts supplémentaires de transfert technologique et de soutien technique auprès des agriculteurs dans le but de favoriser l'adoption de pratiques de lutte intégrée.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	279. Effectuer des sondages récurrents sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs.	E			r				Abandonnée

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES AGRICOLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	280. Réaliser le suivi de la contamination des cours d'eau et de l'eau souterraine par les pesticides provenant de différentes cultures.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	281. Appliquer la Loi sur les pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	282. Faire la promotion du guide Pesticides en milieu agricole - Bon sens, bonnes pratiques destiné aux agriculteurs.	E	r	r	r	x			MENV
	283. Publier les bilans annuels de la vente de pesticides.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	284. Participer au comité de coordination de la Stratégie phytosanitaire.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	468. Vérifier l'impact des pesticides sur les grenouilles.	N		r	r	r	r	r	MENV
	508. Vérifier l'impact des pesticides sur le chevalier cuivré.	N			r	r	r	r	MENV, FAPAQ
	512. Examiner l'effet de la pollution agricole sur les communautés benthiques et piscicoles du ruisseau Saint-Georges, tributaire de la rivière L'Assomption.	N			r	r	x		MENV
	526. Appuyer financièrement la réalisation de projets visant à introduire en agriculture des pratiques agroenvironnementales de gestion des ennemis des cultures.	N			r	r	r	r	MAPAQ
4. Offrir, en milieu rural, des sites pour le maintien des populations d'espèces naturelles									
4,01. Associer les partenaires du milieu dans la réalisation de projets de mise en valeur du paysage agricole et de la diversité du milieu naturel									
	285. Poursuivre les travaux du Groupe de travail sur l'élaboration d'un guide sur les brise-vent.	E	x	x	x	x	x		MTQ
	286. Poursuivre les travaux de la section des brise-vent du Conseil des productions végétales du Québec.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ, MTQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES AGRICOLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	287. Encourager et soutenir des projets en milieu agricole permettant de maintenir ou d'améliorer la diversité du milieu naturel (ex. : promotion des brise-vent).	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	474. Étudier l'utilisation d'étangs de ferme par l'avifaune et la perception des agriculteurs sur la conservation et l'aménagement de ces habitats.	N		x					MEF
	475. Étudier la reproduction de la sauvagine en paysage agricole, habitats, facteurs limitants et perspective d'aménagement.	N		x					MEF
	S'ASSURER QUE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DES ESPÈCES DOMESTIQUÉES EST PRÉSERVÉE								
	5. Répertorier les collections génétiques québécoises existantes (agricoles et aquicoles), évaluer leur état et leur mode de protection et de gestion								
	5,01. Faire des efforts d'inventaire et de détermination des priorités en collaboration avec les universités, les groupes privés et les organismes canadiens et internationaux								
	288. Produire un répertoire du matériel génétique généré au Québec (animal et végétal) et examiner ses conditions de conservation (évaluation qualitative et quantitative).	N		x	x	x			MAPAQ
	6. Mobiliser et susciter l'engagement des organismes de recherche qui étudient ou utilisent de la diversité génétique ex situ, qu'ils soient gouvernenemtaux, privés ou universitaires, à conserver leur matériel								
	6,01. Mobiliser les organismes de recherche afin d'assurer la conservation de la diversité biologique développée au Québec								
	289. Informer les organismes de recherche de la localisation des banques existantes et des moyens d'y déposer le matériel existant.	N			r	r	r	r	MAPAQ
	290. Prendre des ententes avec les banques afin de faciliter le dépôt du matériel existant.	N			r	r	r	r	MAPAQ
	291. Développer et maintenir les banques de matériel génétique par culture in vitro (ex. : pomme de terre, fraisier-framboisier, etc.) et collection de semences (ex. : céréales, protéagineux).	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES AGRICOLES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
7. De concert avec les producteurs, les élus municipaux, les consommateurs et l'industrie, innover en matière de produits ou d'usages permettant de mettre à contribution les caractères particuliers des espèces, races ou variétés traditionnelles ou développées au Québec									
7,01. Promouvoir ou assister les groupes ou institutions intéressés par la mise en valeur de ces plantes ou animaux dans des cadres touristiques, muséologiques ou historiques									
	292. Assister, lorsque cela est possible, des projets issus du milieu (ex. : diversification des productions, agrotourisme, etc.).	A	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
	293. Prendre différentes dispositions afin de conserver les races ou les variétés traditionnelles ou développées au Québec.	N	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
8. Protéger les habitats essentiels pour le maintien des espèces indigènes d'intérêt agroalimentaire									
8,01. S'assurer que la diversité biologique des populations naturelles d'espèces d'importance soit évaluée dans les travaux de recherche									
	294. Collaborer avec les organismes qui travaillent à l'évaluation de la diversité biologique des espèces indigènes d'intérêt agroalimentaire et à la détermination des superficies éventuellement à protéger.	N	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
8,02. Protéger la ressource et contrôler la récolte commerciale des champignons sauvages du Québec									
	295. Former un groupe de travail pour cerner la problématique et les mesures les plus appropriées relatives à la récolte des champignons sauvages au Québec.	N	x	x	x	x			MENV
9. Contrôler les organismes exotiques qui présentent une menace pour les espèces domestiquées									
9,01. Maintenir l'application de lois et de programmes visant à contrôler les agents pathogènes des espèces domestiquées									
	296. Maintenir les lois et les programmes dans les secteurs qui concernent le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et relèvent de sa compétence.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES INDUSTRIELLES (BIOTECHNOLOGIES)

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	

PROMOUVOIR LES BIOTECHNOLOGIES QUI CONCOURENT À LA PROTECTION ET AU MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

1. Encourager le développement de la recherche appliquée en biotechnologie

1,01. Maintenir les mesures qui favorisent le développement de la recherche sur les biotechnologies

297.	Maintenir le financement du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ).	E	r	r	r	r	r	MSSS, MRST
298.	Maintenir le financement des programmes d'aide à la recherche industrielle: Fonds des priorités gouvernementales en science et technologie.	E	r	r	r	r		Abandonnée

1,02. Valoriser les procédés microbiens qui permettent la dégradation des polluants et la restauration des milieux (sols, eaux)

299.	Financer et effectuer un suivi administratif, scientifique et technique des projets de recherche, procéder au développement et à la démonstration de techniques d'assainissement exploitant des processus de biodégradation par des micro-organismes variés (bactéries, champignons).	E	r	r	r	r	r	MENV

1,03. Susciter le développement des biopesticides et biofertilisants

300.	Poursuivre les efforts de recherche dans le domaine appliqué, notamment par l'utilisation des mycorhizes comme biofertilisants et de prédateurs en remplacement d'insecticides.	E	r	r	r	r	r	MAPAQ

1,04. Poursuivre la recherche visant la valorisation des résidus (agroalimentaires, forestiers, miniers, etc.)

301.	Financer et effectuer un suivi administratif, scientifique et technique des projets de recherche et de développement sur les résidus.	E	r	x	x	x	x	MENV
302.	Soutenir financièrement les activités du Centre québécois de valorisation de la biomasse et des biotechnologies.	E	r	r	r	r		Abandonnée

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES INDUSTRIELLES (BIOTECHNOLOGIES)

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2) 96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	RESPONSABLE
	303. Poursuivre les efforts de recherche dans le domaine de la valorisation, notamment la valorisation de certains résidus marins.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ
1,05.	Reconnaître les actions qui favorisent le développement de la recherche sur les biotechnologies.								
	471. Octroyer les prix du Québec dans le domaine scientifique (prix Armand Frappier).	N		r	r	r	r	r	MRST
2.	**Appuyer le transfert technologique entre les centres de recherche et l'industrie**								
2,01.	Maintenir les mesures qui favorisent le transfert technologique et qui tiennent compte des besoins particuliers des biotechnologies								
	304. Mettre en oeuvre le Programme de soutien au transfert de technologies dans les PME.	N	r	r	r	r			Abandonnée
	305. Soutenir financièrement les activités des centres de liaison et de transfert (Centre québécois de valorisation de la biomasse et des biotechnologies).	E	r	r	r	r	r	r	MRST
	472. Soutenir le financement des entreprises actives dans le secteur des biotechnologies par l'entremise du Conseil de la science et de la technologie.	N		r	r	r	r	r	MRST
	473. Soutenir les activités de la table de concertation en biotechnologie.	N		r	r	r	r	r	MIC
	FAVORISER L'ÉLABORATION ET L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES								
3.	**Inciter les centres de recherche et les industries à appliquer les règles de biosécurité**								
3,01.	Assujettir les aides gouvernementales au respect de la réglementation en matière de biosécurité								
	306. Inscrire dans les protocoles d'aide gouvernementale une clause obligeant les bénéficiaires à appliquer les règles de biosécurité.	N	r	r	r	r			MIC
	307. Continuer de prendre les mesures pour faire respecter la réglementation en matière de biotechnologie.	E	r	r	r	r	r	r	MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MILIEU URBANISÉ

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2) 96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	RESPONSABLE
PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN MILIEU URBAIN ET PÉRIURBAIN									
1. Préserver les milieux importants sur le plan de la diversité biologique									
1,01. Repérer, désigner et préserver, dans les schémas d'aménagement, les zones devant faire l'objet d'une protection spéciale (cours d'eau, milieu humide, boisé, écosystème rare...)									
	308. Apporter un soutien à la révision des schémas d'aménagement.	N	r	r	r	r	r	r	MENV, FAPAQ
	309. Poursuivre l'identification des sites fauniques nécessitant une protection particulière.	E	x	x	r	r	r	r	FAPAQ
	557. Déterminer les cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC) pour les secteurs les plus à risques d'inondation.	N				r	r	r	MENV
1,02. Régir les activités humaines dans les zones inondables.									
	560. Appliquer la convention Canada-Québec sur les zones inondées.	N				r	r	r	MENV, MTQ
2. Privilégier un développement plus compact des zones urbaines tout en favorisant l'ntégration des espaces verts dans l'aménagement du territoire bâti									
2,01. Intégrer la planification des réseaux cyclables au processus d'aménagement du territoire									
	310. Réaliser une étude sur l'état de la pratique du vélo au Québec.	E	x						MTQ
	311. Réaliser l'asphaltage d'une partie des accotements de certains tronçons de route de même que des projets cyclables spécifiques.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
	312. Réaliser des aménagements cyclables dans le cadre de projets routiers	E	r	r	r	r			Abandonnée
	313. Coordonner, en région, les dossiers concernant le vélo.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MILIEU URBANISÉ

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	455. Coordonner la réalisation de la Route verte.	N	r	r	r	r	r	r	MTQ
2,02.	Privilégier un développement qui favorise la réhabilitation et la réutilisation de terrains contaminés situés en zone urbaine								
	314. Adopter la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés : évaluation du risque écotoxicologique.	E	x	x	x				MEF
	315. Mettre en œuvre la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.	N		x	r	r	r	r	MENV
	316. Poursuivre les efforts en vue de la réhabilitation des terrains contaminés par le programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, phase 1.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, MTQ
2,03.	Intégrer des végétaux aux infrastructures de transport								
	431. Réaliser un projet de recherche sur le contrôle biologique de la petite herbe à poux.	N	r	r	x				MTQ
	432. Réaliser un projet de recherche sur la qualité paysagère des entrées routières importantes du Québec.	N	r	r	r	r	r	x	MTQ
	433. Réaliser un projet de recherche sur les concepts d'aménagement des entrées des agglomérations.	N	r	r	r	r	x		MTQ
	434. Participer, en partenariat, à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.	N	r	r	r	r	r	r	MTQ
	459. Réaliser un ensemble d'expériences et de recherches sur l'utilisation de plantes florifères sur les abords de route.	N		r	r	r	r	x	MTQ
	460. Réaliser un projet de recherche sur la stabilisation, la protection et la restauration de berges à l'aide d'armatures végétales.	N		r	r	r	r		MTQ
	515. Former un groupe de travail ministériel sur la gestion intégrée et durable des dépendances vertes associées aux infrastructures de transport.	N			r	r	r		MTQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente

x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MILIEU URBANISÉ

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	516. Appliquer une gestion écologique de la végétation sur les emprises de trois tronçons autoroutiers.	N			r	r	r		MTQ
	536. Réaliser un projet de recherche sur le traitement des eaux de ruissellement des autoroutes par marais épurateurs.	N			r	r	x		MTQ
	563. Mettre en place des mesures pour lutter efficacement contre les problèmes d'érosion des berges présents dans la majorité des municipalités de la Côte-Nord.	N				r	x		MTQ
2,04. Favoriser l'aménagement des espaces verts urbains pour la faune ailée.									
	487. Supporter de façon technique et financière des plans d'aménagement et leur réalisation dans des espaces publics.	N		r	r	r	r	r	FFQ
	488. Poursuivre l'opération « Faites la cour aux oiseaux ».	N		r	r	r	r	r	FFQ
	521. Réaliser des projets de mise en valeur des espaces verts en milieu urbain.	N			r	r	r	r	FFQ
POURSUIVRE LES EFFORTS D'ASSAINISSEMENT MUNICIPAUX ET INDUSTRIELS									
3. Consolider les gains environnementaux attribuables à l'assainissement municipal et industriel									
3,01. Poursuivre les programmes d'assainissement municipal et industriel									
	317. Construire de nouvelles usines d'épuration des eaux usées et de nouvelles conduites d'amenée par la mise en oeuvre du Programme d'assainissement des eaux municipales.	N	r	r	r	r	r	r	MAM
	318. Préparer différents guides techniques sur la réduction à la source des charges industrielles et sur les techniques de traitement des effluents.	E	r	x					MEF
	319. Vérifier la conformité des nouvelles stations d'épuration (construites dans le PAEQ et le PADEM) en regard de l'atteinte des objectifs environnementaux émis.	E				r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MILIEU URBANISÉ

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	320. Construire de nouvelles usines d'épuration des eaux usées et de nouvelles conduites d'amenées par la poursuite du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ).	E	r	r	r	r	r	r	MAM, MENV
	321. Soutenir techniquement les directions régionales du ministère de l'Environnement dans l'examen des demandes d'autorisations en matière d'assainissement des eaux usées municipales.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
3,02. S'assurer d'une exploitation adéquate des ouvrages existants, d'une saine gestion des débordements et des boues (stations d'épuration et fosses septiques)									
	322. Faire le suivi réglementaire des ouvrages existants.	N		r	r	r	r	r	MENV
	323. Encadrer le domaine de l'assainissement par l'élaboration et la mise en oeuvre du Règlement sur les rejets d'eaux usées.	E	x	x	x				Abandonnée
	324. Soutenir techniquement les directions régionales du ministère de l'Environnement dans les cas de problèmes d'exploitation des systèmes d'épuration.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	325. Vérifier le suivi de l'exploitation et de l'entretien des stations par les municipalités par l'intermédiaire du bilan annuel.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	326. Autoriser les modifications de stations et leurs exigences de rejets à la suite de nouveaux raccordements.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
4. Poursuivre les efforts de réduction de la pollution générée par les émissions atmosphériques et les rejets dans les sols et les cours d'eau									
4,01. En matière de pollution atmosphérique, revoir les normes et favoriser la réduction, notamment en ce qui regarde les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV) générés par les activités industrielles de transport									
	327. Fixer des normes de NOx sur les sources fixes industrielles et commerciales.	N		r	r	r			MENV
	328. Récupérer les vapeurs d'essence, phase I.	N		r	r	r	r	r	MENV
	329. Réduire la volatilité de l'essence.	N		r	r	r			MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MILIEU URBANISÉ

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	330. Établir des normes de COV sur les sources industrielles et commerciales.	A		r	r	r			MENV
	331. Poursuivre la collaboration avec Environnement Canada pour la mise en place de mesures qui permettront la réduction du niveau ou l'élimination des émissions toxiques imputables aux transports.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ, MENV
	537. Effectuer un projet concernant les véhicules électriques (Montréal 2000).	N			r	r	x		MTQ
	538. Contribuer au développement d'un véhicule à énergie solaire.	N			r	r			MTQ
	558. Réaliser une étude comparative des impacts environnementaux des modes de transport de marchandises dans l'axe du fleuve Saint-Laurent.	N				r	x		MTQ
4,02.	Améliorer les connaissances sur les effluents industriels et leurs impacts sur la diversité biologique afin d'être en mesure de déterminer des normes et des mesures correctrices appropriées								
	332. Élaborer les outils nécessaires et mettre en oeuvre des attestations d'assainissement.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	333. Établir les lignes directrices sur le rejet des eaux usées industrielles et apporter les modifications nécessaires au Règlement sur les pâtes et papiers.	E	r	x	x	r	r	r	MENV
	334. Maintenir la banque informatique sur les industries.	E	r	r	r	r			Abandonnée
	335. Poursuivre le programme d'évaluation de l'intégrité biotique (benthos, poissons) des rivières Saint-François, Chaudière, Yamaska, Richelieu, Saint-Maurice, Saguenay et Boyer.	E	r	r	r	r	x		MENV
	510. Mesurer la régénération des communautés benthiques de la rivière Saint-François, suite aux mesures d'assainissement urbain et industriel effectuées entre 1991 et 1997.	N			x	x	x		MENV
	545. Procéder à l'évaluation de l'intégrité biotique de la rivière Saint-Charles.	N				r	r	x	MENV
	550. Dresser un bilan des interventions de réduction de la pollution industrielle.	N				x			MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MILIEU URBANISÉ

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
4,03. Inciter les entreprises polluantes qui rejettent leurs effluents dans les cours d'eau et qui ne procèdent pas encore à leur traitement à entreprendre les travaux nécessaires avec les programmes existants (Plan d'assainissement des eaux du Québec; Saint-Laurent Vision 2000)									
	336. Entreprendre un programme de connaissances sur le fonctionnement des réacteurs biologiques séquentiels.	E	x	x	x				MEF
	337. Soutenir techniquement les directions régionales du MEF dans le cadre de l'élaboration des programmes d'assainissement et des demandes d'autorisations.	E	r	r	r	r			Abandonnée
4,04. Inciter les entreprises dans les secteurs d'activité à risques pour les sols et les eaux usées souterraines à effectuer un bilan environnementaux de l'état de leur terrain et à prendre les mesures de prévention qui s'imposent									
	314. Adopter la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés : évaluation du risque écotoxicologique.	E	x	x	x				MEF
	315. Mettre en œuvre la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.	N		x	r	r	r	r	MENV
5. Continuer les efforts de réhabilitation des terrains contaminés									
5,01. Obliger les propriétaires de lieux contaminés désirant les réutiliser à d'autres fins, à les décontaminer, et les entreprises mettant un terme à leurs activités à décontaminer, si nécessaire, leurs terrains									
	314. Adopter la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés : évaluation du risque écotoxicologique.	E	x	x	x				MEF
	315. Mettre en œuvre la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.	N		x	r	r	r	r	MENV
	316. Poursuivre les efforts en vue de la réhabilitation des terrains contaminés par le programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, phase 1.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, MTQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MILIEU URBANISÉ

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
5,02. Procéder à la décontamination des terrains pollués par des activités portuaires (sédiments dans les zones portuaires, secteurs d'intervention prioritaires, etc.)									
	338. Prendre en considération la biodiversité lors de la réalisation des projets de décontamination des sédiments qui sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.	E	r	r	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES MINIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
SOUTENIR LES ACTIVITÉS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINIÈRES QUI SONT DE NATURE À MINIMISER LES IMPACTS SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE									
1. Collaborer à l'amélioration des modes de gestion et d'utilisation des résidus miniers									
1,01. Soutenir des projets de recherche sur la réexploitation des résidus									
	339. Examiner les demandes de projets et participer financièrement à la réalisation des projets retenus.	E	r	r	x	x			MRN
1,02. Susciter des projets de recherche visant la réduction des déchets miniers									
	340. Susciter des propositions de projets de recherche et subventionner les projets retenus.	E	r	x					MRN
2. Assurer la restauration des sites affectés par l'exploitation minière									
2,01. Appliquer le Règlement sur la restauration et le dépôt d'une garantie financière									
	341. Recevoir les plans de restauration de chaque site minier et la garantie financière appropriée.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
2,02. Soutenir le programme de restauration des sites miniers rétrocédés à la Couronne									
	342. Poursuivre et compléter les travaux de restauration des sites miniers de la Couronne.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
2,03. Faire la promotion du programme d'assistance financière à la restauration des sites miniers abandonnés									
	343. Inciter financièrement les clients potentiels à restaurer leurs sites.	E	x						MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES MINIÈRES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
2,04. Lors de la restauration des sites miniers, prévoir des aménagements qui tiennent compte de la biodiversité									
	344. Développer, avec les organismes intéressés (ex. : Canards Illimités, Fédération québécoise de la faune), des procédés favorisant la reconstitution des habitats affectés.	A	r	r	x				Abandonnée
	466. Poursuivre l'aménagement et la protection des hibernaculas des chauves-souris.	N		r	r	r	r	r	FAPAQ
	509. Mesurer l'impact de tributaires miniers (mine abandonnée) sur la communauté benthique de la rivière Massawipi.	N			r	x			MENV
	541. Procéder à l'évaluation de l'intégrité biotique de la rivière Bourlamaque.	N				r	r	x	MENV, FAPAQ
3. Contrer les effets négatifs des effluents miniers sur le milieu aquatique									
3,01. Développer des incitatifs à atteindre un niveau de conformité de 100 % avec les normes environnementales									
	345. Encourager les intervenants miniers à améliorer la qualité des effluents afin de protéger le milieu récepteur.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
3,02. Participer au programme de recherche subventionné sur le drainage minier acide (NEDEM)									
	346. Adapter les procédés en fonction des résultats des recherches sur le drainage minier acide.	E	r	r	r	r	r	r	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
SOUTENIR LES MESURES SUSCEPTIBLES DE MINIMISER LES RÉPERCUSSIONS DES ACTIVITÉS ÉNERGÉTIQUES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET FAVORISER LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES									
1. Prendre en compte le maintien de la diversité biologique dans l'élaboration de politiques en matière d'énergie									
1,01. Tenir compte de la protection de la biodiversité lors de la mise à jour de la Politique énergétique du Québec									
	347. Intégrer des éléments de protection de la biodiversité lors de l'élaboration de la nouvelle politique énergétique.	A	x						MRN
	348. Analyser les opinions exprimées sur la biodiversité lors du débat sur l'énergie.	E	x						MRN
	1041. Faire des représentations sur la gestion des barrages au Québec auprès des ministères impliqués pour assurer la protection de la biodiversité.	N				r	r	r	FQGZ
1,02. Assurer la protection de la biodiversité en matière de choix énergétique									
	349. Élaborer des lignes directrices de protection de la biodiversité applicables aux futurs projets énergétiques.	N			r	r	r		MRN
2. Contribuer à la préservation de la diversité biologique par le recours à des mesures d'efficacité énergétique									
2,01. Poursuivre la promotion de l'efficacité énergétique par l'information, la sensibilisation, le perfectionnement, la promotion et le transfert technologique									
	350. Déterminer des axes prioritaires d'intervention et les modalités qui s'y rattachent.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
	351. Poursuivre les travaux au sein de l'Observatoire de l'efficacité énergétique, notamment en réalisant un suivi des efforts consacrés à l'efficacité énergétique et des résultats obtenus.	E	r	r	r	r			MRN
	352. Développer des indicateurs d'efficacité énergétique pour les différents secteurs d'activité économique.	E	r	r	r	r	r	r	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	353. Participer au conseil d'administration de CAMO-Route (Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie du transport routier au Québec).	E	r	r	r	r	r	r	MTQ, MRN
	354. Participer au Groupe de travail sur le rapport annuel et les indicateurs d'efficacité énergétique de l'Observatoire de l'efficacité énergétique.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
	355. Participer aux travaux du comité directeur de l'Observatoire de l'efficacité énergétique.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
	357. Compléter les projets de démonstration, diffuser l'information qui en découle et intégrer les résultats les plus probants dans le processus économique relatif aux véhicules lourds.	E	r	r	r	r	r	x	MRN, MTQ
	456. Former un groupe de travail sur l'efficacité énergétique et le contrôle des émissions polluantes.	N	r	r	r	r	r	x	MTQ
2,02.	Mettre en application un plan d'action visant la réduction de la consommation de carburant dans le transport urbain								
	356. Élaborer et mettre en oeuvre des plans de transport au Québec.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ, MRN
2,03.	Poursuivre le développement du cadre réglementaire dans le domaine du bâtiment et des appareils								
	358. Mettre au point les outils informatiques requis par la mise en place du code national de l'énergie de 1995 et élaborer des normes sur les performances énergétiques d'appareils commerciaux.	E	x	x	x				Abandonnée
2,04.	Fournir le support technique et l'aide financière dans l'élaboration d'études et de projets conjoints de démonstration dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel								
	359. Déterminer les secteurs d'intervention prioritaires et continuer la réalisation des projets en cours.	E	x	x	r	r	r		MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
PROMOUVOIR LA PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE LORS DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES									
3. Encourager l'acquisition des connaissances et les travaux de recherche sur la diversité biologique ainsi que son application dans le domaine énergétique									
3,01. Poursuivre les travaux sur le développement intégré des rivières en considérant les aspects liés à la biodiversité									
	360. Développer une concertation régionale qui permettra de dégager les critères essentiels pour le développement intégré des rivières.	E	x	x	x				MRN
	361. Élaborer et évaluer les scénarios selon les critères identifiés auparavant.	N		x	x				MRN
	362. Véhiculer cette préoccupation reliée à la biodiversité à l'intérieur du Comité sur le développement intégré des rivières (ex. : Ashuapmushuan).	E	r	r	r				MEF
3,02. Approfondir nos connaissances sur la problématique du méthyle mercure associée à la mise en eau des réservoirs									
	363. S'assurer, selon les directives, que les questions pertinentes au méthyle mercure sont adressées au promoteur. Lors de l'analyse des études d'impact, s'assurer d'avoir les réponses appropriées.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	364. Suivre l'évolution des travaux de suivi et de recherche sur les mécanismes de méthylation du mercure et d'accumulation dans les réservoirs, et développer des mesures d'atténuation appropriées.	E	r	r	r	r	r	r	MRN, HYDRO, MENV
3,03. Approfondir les connaissances sur les ressources floristiques et fauniques associées aux aménagements hydro-électriques									
	517. Améliorer les connaissances sur les ressources piscicoles et les aménagements hydroélectriques.	N			r	r	r	r	HYDRO

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
4. Contrer les effets négatifs des aménagements énergétiques sur la diversité biologique									
4,01. Favoriser le regroupement des infrastructures énergétiques linéaires afin de minimiser l'occupation au sol et le morcellement du territoire lorsqu'il est possible et souhaitable de le faire									
	365. Poursuivre l'application de la mesure visant à favoriser le regroupement des infrastructures énergétiques linéaires.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
4,02. S'assurer que les dépôts de rebuts ne sont pas une source de contamination des espèces et des écosystèmes									
	366. Poursuivre l'application du règlement qui prévoit la caractérisation des sites lors de la fermeture des dépôts et la décontamination des sites, si nécessaire.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
4,03. Promouvoir une utilisation réduite de produits ayant des effets adverses sur la faune et la flore									
	367. Encourager les exploitants à poursuivre les activités de recherche pour restreindre l'utilisation des produits ayant des effets nuisibles sur la flore et la faune.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
4,04. Encourager la réutilisation et le recyclage des résidus générés par des activités d'exploitation énergétique									
	368. Maintenir l'orientation d'Hydro-Québec de favoriser la réutilisation et le recyclage des huiles isolantes.	E	r	r	r	r	r		MRN
4,05. Lorsque de nouveaux projets hydroélectriques sont requis, favoriser le développement de rivières déjà aménagées à des fins hydroélectriques dont le potentiel résiduel demeure intéressant aux plans technique, économique et environnemental									
	369. Prendre en considération cette mesure prenant en compte le développement de rivières déjà aménagées lors de l'analyse des nouveaux projets hydroélectriques.	E	r	r	r	r	r	r	MENV
	370. Compléter les travaux du Groupe de travail interministériel sur le développement intégré des rivières.	E	r	r	r				MEF, MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
4,06. Poursuivre l'application du programme de remplacement des réservoirs souterrains en vertu du Règlement sur les produits pétroliers									
	371. Poursuivre l'application du Programme de remplacement des réservoirs souterrains.	E	r	r	r	r	r	x	MRN, MTQ
4,07. Favoriser le maintien et l'amélioration de la biodiversité là où elle est détériorée par l'exploitation énergétique									
	372. Encourager l'implantation d'aménagements ou de règles de gestion favorables au maintien et à l'amélioration de la biodiversité, là où elle est modifiée par l'exploitation énergétique.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, MRN, HYDRO
	476. Réaliser les inventaires et l'identification d'espèces aviennes menacées ou vulnérables dans le cadre du projet Sainte-Marguerite 3.	N		r	r	r	r	x	HYDRO
	477. Transplanter l'ail des bois dans un projet de ligne de transport d'énergie.	N		r	x	x			HYDRO
	478. Supporter la productivité piscicole et le maintien de la biodiversité dans le cadre du projet Sainte-Marguerite 3.	N		r	r	r	r	r	HYDRO
	490. Réaliser des projets de mise en valeur des habitats fauniques dans les prises de ligne de transport d'énergie.	N		r	r	r			FFQ, HYDRO
4,08. Encourager les intervenants du secteur énergétique à mettre au point des indicateurs environnementaux afin d'assurer le suivi de l'évolution des espèces fauniques et floristiques menacées ou susceptibles d'être désignées menacées lorsqu'elles se trouvent affectées négativement par leur équipement									
	347. Intégrer des éléments de protection de la biodiversité lors de l'élaboration de la nouvelle politique énergétique.	A	x						MRN
5. Favoriser la restauration des sites affectés par la mise en valeur des ressources énergétiques									
5,01. Faire adopter la modification du Règlement sur le pétrole, le gaz, la saumure et les réservoirs concernant les boues de forage									
	373. Adopter la modification réglementaire.	E	x	x	x	x	x		MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
5,02. S'assurer de la remise à l'état naturel des emprises énergétiques à la suite de l'abandon de leur exploitation									
	374. Poursuivre l'application de la mesure visant à s'assurer de la remise à l'état naturel des emprises énergétiques à la suite de l'abandon de leur exploitation.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
5,03. S'assurer du maintien sécuritaire de certaines infrastructures (barrages, digues) à la suite de l'abandon de leur exploitation, de façon à préserver les habitats qui se sont développés et stabilisés dans les milieux modifiés									
	375. Poursuivre l'application de la mesure concernant le maintien sécuritaire des barrages et des digues abandonnés.	E	r	r	r	r	r	r	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES EN MILIEU NORDIQUE

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
DÉVELOPPER OU MAINTENIR DES PROGRAMMES ET D'AUTRES MESURES EN MILIEU NORDIQUE VISANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE									
1. Mettre en place des mesures additionnelles visant à informer les autochtones de l'existence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et de la protection de leurs habitats, et responsabiliser les communautés autochtones									
1,01. Informer l'Administration régionale crie (ARC), l'Administration régionale Kativik (ARK), la Société Makivik et la Bande Naskapi du Québec lors des rencontres statutaires du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage									
	376. Prendre part à des réunions conjointes avec le ministère de l'Environnement et de la Faune afin d'informer les organismes autochtones des buts visés.	N	x	x					MEF
1,02. Déterminer les mesures additionnelles à mettre en place dans le but de protéger la biodiversité									
	377. Obtenir du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), du Comité consultatif environnement Kativik (CCEK) et de la Bande Naskapi du Québec, un avis portant sur les mesures additionnelles en matière de diversité biologique.	N		x					Abandonnée
2. Encourager la recherche en milieu nordique permettant l'acquisition d'une meilleure connaissance des populations animales et végétales et des écosystèmes terrestres, aquatiques, humides et riverains, tout en mettant à contribution les connaissances des autochtones									
2,01. Poursuivre les inventaires et les recherches en y associant les autochtones									
	11. Intégrer des connaissances traditionnelles locales et autochtones lors des études sur le terrain (ex. : projet d'aquiculture de la perchaude à Akwesasne, chasse et élevage du caribou).	N	r	r	r	r	r	r	FAPAQ, MRN, MAPAQ
2,02. Utiliser les capacités technologiques de la télédétection pour accélérer l'acquisition de connaissances									
	25. Améliorer les produits de télédétection pour les territoires nordiques et les MRC rurales.	N	r	x	x				Abandonnée

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES EN MILIEU NORDIQUE

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
3. Poursuivre les programmes de constitution d'aires protégées en milieu nordique en concertation avec les communautés autochtones									
3,01. Constituer des aires protégées en collaboration avec les autochtones									
	378. Mettre sur pied des groupes de travail pour constituer des parcs en milieu nordique en collaboration avec les communautés autochtones.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	379. Établir les priorités des projets de parcs, en concertation avec les intervenants du milieu.	E		x	r	r	r	x	FAPAQ
	380. Déterminer les actions et les échéanciers pour la création de ces parcs.	E		x	r	r	r	x	FAPAQ
ADOPTER DES MESURES EN MILIEU NORDIQUE VISANT À ÉLIMINER OU À RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DE CERTAINES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (ESPÈCES ET ÉCOSYSTÈMES)									
4. Encourager l'acquisition de connaissances concernant les conséquences des activités humaines sur les écosystèmes nordiques, notamment celles qui sont associées à la création de réservoirs									
4,01. Supporter la recherche portant sur les impacts (et les mesures d'atténuation) des activités humaines sur les écosystèmes et les habitats nordiques, notamment les impacts associés à la création de réservoirs									
	381. Assurer le suivi des programmes entrepris en vertu des certificats d'autorisation, selon le chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (projets hydro-électriques, miniers, routiers).	E	r	r	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : RESSOURCES EN MILIEU NORDIQUE

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
5. Appuyer le programme d'études consacré à la problématique de l'ouverture du territoire, portant notamment sur l'augmentation de l'exploitation des ressources fauniques dans le territoire de la Baie James et les problèmes de gestion de la faune correspondants									
5,01. Inciter les promoteurs à poursuivre les programmes de recherche entrepris sur la fréquentation du territoire et conclure des ententes pour la poursuite des études									
	382. Établir un régime particulier d'exploitation dans le secteur Eastmain-Némiscau et en faire le suivi.	E	r	r	r	r			FAPAQ
	383. Participer au groupe de travail sur l'accès au territoire et donner suite aux recommandations.	E	r	r	r	r			Abandonnée
6. Lors de l'émission de directives aux promoteurs et de l'autorisation des projets, accorder à la diversité biologique autant d'importance qu'aux autres préoccupations									
6,01. Informer les membres québécois des différents comités intervenant dans l'évaluation environnementale sur le territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (COMEV, COMEX et CQEK) de la problématique de la diversité biologique									
	384. Élaborer un programme d'information sur la situation des aires protégées et des espèces menacées ou vulnérables.	N		x	r	r	r	r	MENV, FAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : URGENCES ENVIRONNEMENTALES

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	

ASSURER LA PROTECTION PHYSIQUE MAXIMALE DES AIRES CONSERVÉES, DES SITES FRAGILES ET VULNÉRABLES ET DES LIEUX DE CONSERVATION EX SITU À L'OCCASION DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES

1. Répertorier et faire connaître aux équipes d'intervention d'urgence les aires conservées, les sites fragiles et vulnérables et les lieux de conservation ex situ

1,01. Dresser la liste des institutions conservant du matériel génétique endémique, de même que celles des aires et des sites

385.	Dresser la liste des institutions conservant de manière permanente du matériel génétique endémique et la faire connaître aux équipes d'intervention.	N	x	x	r	r	r	r	MENV
386.	Dresser la liste des aires et des sites visés, par région administrative, et la faire connaître aux équipes d'intervention d'urgence.	N	x	x	r	r	r	r	MENV

2. Analyser la vulnérabilité des sites identifiés et s'assurer de l'existence de plans d'urgence adéquats

2,01. Analyser conjointement avec les autorités responsables concernées la vulnérabilité de chaque site et prévoir des modalités d'intervention d'urgence

387.	Analyser la vulnérabilité de chaque site, conjointement avec les autorités responsables concernées.	N		x	r	r	r	r	MENV
388.	S'assurer de l'existence d'un plan d'urgence adéquat pour chaque site.	N			r	r	r	r	MENV
389.	Proposer, au besoin, aux autorités responsables, la réalisation de travaux ou d'installations permanentes visant la protection physique maximale des sites.	N			r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
3. Réhabiliter les aires conservées, les sites fragiles et vulnérables et les lieux de conservation ex situ qui ont été ou seront dégradés après des déversements accidentels de contaminants									
3,01. Définir les interventions à effectuer et les niveaux de décontamination à atteindre									
	314. Adopter la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés : évaluation du risque écotoxicologique.	E	x	x	x				MEF
	315. Mettre en œuvre la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.	N		x	r	r	r	r	MENV
ASSURER LA RESTAURATION DES MILIEUX AFFECTÉS PAR DES CATASTROPHES NATURELLES OU HUMAINES.									
4. Restaurer l'équilibre dynamique des cours d'eau affectés par un sinistre									
4,01. Mettre en application le programme de stabilisation des berges et des lits des cours d'eau affectés									
	483. Redéfinir le lit de certains tronçons de cours d'eau affectés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.	N		r	r				MEF
	484. Stabiliser les berges des cours d'eau affectés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.	N		r	r				MEF
	485. Associer les municipalités et les entreprises d'économie sociale des régions affectées par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.	N		r	r				MEF
5. Restaurer l'équilibre dynamique des forêts affectées par un sinistre.									
5,03. Mettre en application les programmes d'assistance financière pour les propriétaires de boisés privés.									
	562. Restaurer les boisés privés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998.	N				r	r	x	MRN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
SENSIBILISER L'ENSEMBLE DE LA POPULATION À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE									
1. Mettre à la disposition de la population des données relatives aux éléments constitutifs de la diversité biologique									
1,01. Inciter les organisations professionnelles à diffuser et à vulgariser leurs résultats de recherche									
	390. Consulter les organismes concernés pour déterminer la forme d'aide la plus appropriée, puis mettre sur pied un programme incitatif à leur intention.	N	x						MEF
1,02. Informer les différentes clientèles cibles sur les thèmes relatifs à la diversité biologique (ex.: espèces menacées ou vulnérables; aires protégées; milieux humides; gestion faunique; foresterie urbaine; espaces verts urbains; etc.)									
	391. Publier le premier bilan sur l'état de la diversité biologique en milieu forestier.	N	x						MRN
	392. Collaborer, avec ses partenaires (ex. : agricoles), à la production de documents vulgarisés traitant de la diversité biologique.	N	r	r	r				MAPAQ, MEF
	393. Inventorier les différents thèmes et les clientèles cibles, et produire les documents appropriés.	A	r	r	r	r	r	r	MENV, MRN, MTQ
	438. Agir en partenariat pour le maintien des activités éducatives dans une réserve écologique.	N	r	r	r	r	r	r	MENV
	522. Sensibiliser les citadins et les gestionnaires d'espaces verts à l'importance des habitats fauniques.	N			r	r	r	r	FFQ
	531. Sensibiliser les municipalités et les gestionnaires d'espaces verts à l'importance d'aménager leurs parcs urbains pour la faune ailée indigène.	N			r	r	r	x	FFQ, MAPAQ
	543. Organiser la fête nationale de la pêche.	N				r	r		FFQ
	1015. Réaliser et rendre accessible le site l'Éco-Route de l'information.	N			r	r	r	r	UQCN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	1016. Tenir un colloque provincial sur la biodiversité.	N			x				UQCN
	1017. Élaborer et publier le magazine Franc-Vert.	N			r	r			UQCN
	1018. Mettre en place et assurer le service Envirophone.	N			r	r			UQCN
	1019. Réaliser une carte des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional.	N			x				UQCN
	1020. Sensibiliser les utilisateurs de véhicules hors route à la protection des milieux fragiles.	N			r	r	r	r	UQCN
	1021. Organiser la campagne de juin : « Mois d'action pour une atmosphère en santé ».	N			x	x	x		UQCN
	1022. Réaliser et mettre en ligne le site Internet Fleuve et rivières du Québec.	N			r	r			UQCN
	1023. Promouvoir une concertation avec les intervenants du secteur agricole.	N			r	r	r	r	UQCN
	1024. Élaborer le contenu et publier les fiches d'information « Guide santé et environnement : le Saint-Laurent et les autres plans d'eau ».	N			x				UQCN
	1026. Réaliser une exposition sur l'eau et les espèces menacées.	N			r	r	r	x	CDBQ
	1027. Coordonner la coalition sur la forêt vierge nordique.	N				r	r	r	UQCN

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	1042. Informer et sensibiliser les gestionnaires de zecs à l'importance de conserver la biodiversité en leur transmettant différents documents traitant du sujet.	N				r	r	r	FQGZ
	1043. Réaliser et diffuser un dépliant illustré sur les espèces de la faune vertébrée terrestre susceptible d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.	N				r	x		FQGZ
1,03.	Inciter les ONG locaux et régionaux à adopter et à diffuser une information régionale concernant la diversité biologique								
	394. Inciter l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), les Conseils régionaux en environnement (CRE) et les autres organismes concernés à collaborer à la mise en place d'un système de diffusion continue d'informations qui relierait les ONG des différentes régions.	N		x					Abandonnée
	1010. Mettre en place le Centre de la diversité biologique du Québec.	N		x					CDBQ
	1011. Organiser annuellement un colloque régional sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.	N		r	r	r	r	r	CDBQ
	1012. Réaliser le plan d'action régional Mauricie Bois-Francs sur la diversité biologique.	N		x	r	r	r	r	CDBQ
	1025. Préparer et tenir les États généraux de l'environnement du Saguenay Lac-Saint-Jean.	N			x	x			CRE-02
	1029. Assurer la publication et la diffusion du Plan d'action sur la diversité biologique au Saguenay Lac-St-Jean.	N				r	x		CRE-02

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
2. Intégrer des notions de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique aux programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation déjà existants									
2,01. Développer des interventions éducatives pour la clientèle d'âge scolaire									
	395. Produire et diffuser du matériel pédagogique concernant la faune et ses habitats pour le primaire.	A	r	r	r	r			Abandonnée
	396. Consolider les interventions des agents de conservation de la faune en milieu scolaire.	E	r	r	r	r	r	r	FAPAQ
	397. Informer le public des effets sur l'environnement des divers modes de transport.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
	398. Produire et diffuser du matériel éducatif lors de la Semaine de l'arbre et des forêts.	E	r	r	r	r	r	r	MRN
	399. Consolider la mise en oeuvre du programme de perfectionnement en Éducation relative à l'environnement (ÉRE) destiné au personnel scolaire et poursuivre la production de recueils, de renseignements vulgarisés et de situations d'apprentissage à l'intention des enseignants du primaire et du secondaire.	E	r	r					CIERE, MEF
	400. Mettre en place des mesures pour favoriser le développement d'activités éducatives dans les établissements zoologiques.	E	r	r	r	r			Abandonnée
	401. Développer des modules annuels d'animation à caractère éducatif pour les camps d'été.	E	r						MEF
	443. Développer un site internet d'applications pédagogiques relatives au développement durable.	N	r	x	x	r	r	r	MENV
	452. Poursuivre le programme « Pêche en herbe ».	N	r	x	r	r	r		FFQ
	1008. Participer à la coordination du programme « Pêche en herbe ».	N		r	r	r	r	r	FQF

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
2,02. Harmoniser les événements thématiques gouvernementaux et choisir une thématique liée à la diversité biologique en 1996 (mois de l'environnement, semaine de l'arbre et des forêts, semaine de la faune, journée des parcs...)									
	402. Ajuster les dates de la tenue des événements thématiques gouvernementaux - Préciser des thématiques liées à la diversité biologique.	E	x						MEF, MRN
RESPONSABILISER L'INDIVIDU À L'ÉGARD DU MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LE RENDRE APTE À INTERVENIR DANS LA RÉALISATION DE PROJETS QUI S'Y RATTACHENT									
3. Intégrer des préoccupations de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les programmes de formation initiale et de formation générale									
3,01. Accentuer l'importance de la préoccupation du maintien de la diversité biologique dans les programmes d'études									
	403. Intégrer les préoccupations de la biodiversité dans les programmes de perfectionnement pour les enseignants du primaire et du secondaire lors de la mise à jour des programmes d'études.	A	r	r	r	r	r	x	MEQ, FAPAQ
	404. Profiter de la révision des programmes d'études professionnels techniques des secteurs ayant un lien avec la diversité biologique et l'utilisation durable pour intégrer ces dimensions selon les modes appropriés.	A	r	r	r	r	r	r	MEQ, MENV
	445. Intégrer des préoccupations de biodiversité dans les programmes d'études de formation générale destinés aux élèves.	N	r	r	r	r	r	x	MEQ, MENV
3,02. Favoriser l'intégration d'une préoccupation du maintien de la diversité biologique dans les programmes de formation initiale des maîtres									
	405. Produire, conjointement avec les universités, des fascicules d'information sur l'ÉRE et le potentiel de chaque discipline au regard de cette dimension éducationnelle.	E		x					Abandonnée

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2) 96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	RESPONSABLE
	406. Prendre entente avec les universités concernées par la formation initiale des maîtres afin de créditer la participation aux sessions de perfectionnement en Éducation relative à l'environnement (ÉRE) à l'intérieur d'un cours existant.	E	r	r	r	r			Abandonnée
4. Intégrer des préoccupations de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les programmes sur mesure pour chaque secteur d'activité									
4,01. Adapter le programme de perfectionnement en ERE destiné aux enseignants du primaire pour les clientèles suivantes : les interprètes dans les parcs québécois; les enseignants du secondaire; les responsables de l'éducation des ONG et des différents centres à vocation éducative									
	407. Concevoir et diffuser le guide méthodologique d'intégration de l'ERE aux activités d'interprétation.	E	x						MEF
	408. Réaliser un guide intégrant la notion de biodiversité et le diffuser auprès des interprètes travaillant dans les parcs québécois.	E	r	r	r				MEF
	409. Analyser les besoins spécifiques des enseignants du secondaire et du personnel des organismes non gouvernementaux (ONG); adapter le perfectionnement.	E	r	x					CIERE
4,02. Intégrer la préoccupation du maintien de la diversité biologique dans les programmes de formation sur mesure destinés aux utilisateurs et aux gestionnaires de la ressource faunique									
	410. Mettre en place un programme de formation sur les habitats fauniques en milieu humide à l'intention des directions régionales et des intervenants municipaux.	N	x	x	x				MEF
	411. Réviser le cours PGAF destiné aux trappeurs et recycler les moniteurs.	E	x						MEF
	412. Recycler les moniteurs du cours d'initiation à la chasse à l'arc (ICA).	E	x						MEF
	413. Intégrer une section sur l'aménagement de la faune dans le cours d'initiation à la chasse à l'arme à feu (ICAF).	E	x	x					MEF

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	414. Expérimenter le nouveau cours Forma-Faune destiné aux gestionnaires de la faune et offert par des maisons d'enseignement de niveau collégial.	E	x	x					Abandonnée
	528. Mettre en place un programme de formation sur les milieux riverains à l'intention des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.	N			r	r	r	r	MENV
	1009. Superviser l'offre d'une campagne de sensibilisation à la conservation de la diversité biologique destinée aux chasseurs et pêcheurs.	N		x					FQF
4,03.	Sensibiliser les intervenants forestiers à l'importance de protéger la diversité biologique								
	415. Développer, à l'intention des intervenants forestiers, du matériel didactique (vidéo, guide, formation) pour assurer la protection des cours d'eau en milieu forestier.	N	x						MEF, MRN
	416. Produire des guides de reconnaissance des écosystèmes forestiers fragiles et exceptionnels ainsi que des guides sylvicoles.	N	r	r	r	r	r	r	MRN
	417. Concevoir un programme de formation pour les intervenants forestiers et le personnel des directions régionales, afin de favoriser l'aménagement intégré des forêts privées.	E	x						MEF, MRN
	469. Produire des guides techniques d'aménagement pour la faune dans les boisés et les terres privées.	N		x					FFQ
	523. Publier et diffuser divers ouvrages qui contribuent au transfert de connaissances essentielles au développement de la gestion et de l'aménagement durable de la forêt.	N			r	r	r	r	FFQ
4,04.	Sensibiliser les responsables de la formation sur mesure destinée aux intervenants en milieux agricole et horticole								
	418. Faire valoir la nécessité d'intégrer cette préoccupation de conservation et d'utilisation durable aux tables des répondants en formation agricole du secondaire et du collégial.	N	x						MAPAQ
	419. Poursuivre l'intégration des technologies et des pratiques axées sur l'utilisation durable des ressources dans les cours de formation régulière et sur mesure.	A	r	r	r	r	r	r	MAPAQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
	420. Soutenir la production de documents proposant des pratiques agricoles plus respectueuses des ressources et de l'environnement.	E	r	r	r	r	r	r	MENV, MAPAQ
4,05.	Sensibiliser les intervenants du secteur minier								
	421. Produire un guide sur la restauration des sites miniers	E	x						MRN
4,06.	Sensibiliser les intervenants du secteur des transports								
	422. Élaborer et mettre en oeuvre un programme continu de sensibilisation destiné à l'ensemble du personnel du ministère des Transports.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
	423. Améliorer, au besoin, les outils fournis aux gestionnaires cadres et au personnel des unités centrales et territoriales.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
	424. Élaborer et mettre en oeuvre un programme de formation continue auprès des répondants en environnement.	E	r	r	r	r	r	r	MTQ
4,07.	Favoriser la compréhension de la Stratégie québécoise de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique auprès du personnel des organismes gouvernementaux								
	425. Développer et mettre en oeuvre des sessions de formation à l'intention du personnel des différents organismes concernés.	N	r	r	r	r	r	r	MRN, MAPAQ, MTQ, MAM, MENV, FAPAQ
4,08.	Sensibiliser la population et les gestionnaires de l'importance des espaces verts en milieu urbain								
	489. Poursuivre l'opération « Faites la cour aux oiseaux ».	N		r	r	r	r	r	FFQ

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle

2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente

x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	

SUSCITER ET SOUTENIR LA PARTICIPATION DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES (INDIVIDUS ET ORGANISMES) À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS LIÉS À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

5. Susciter la mise sur pied de projets favorisant la participation des jeunes d'âge scolaire et des communautés locales aux différentes étapes d'élaboration et de réalisation

5,01. Tenir compte des éléments liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les critères de sélection de projets communautaires, dans les programmes de soutien financier existants (gestion intégrée des bassins versants, zones homogènes répertoriées dans le Plan d'action Saint-Laurent, aménagement intégré du milieu forestier, etc.)

426.	Intégrer les critères de sélection tenant compte de la conservation et de l'utilisation durable dans le programme de soutien financier Action Environnement et Faune et gérer un fonds spécifique à l'intention des écoles pour favoriser la mise en oeuvre de projets relatifs à la protection de la biodiversité.	N	r	r					MEF
453.	Poursuivre le programme de soutien aux projets de sensibilisation et d'éducation.	N	r	r	r	r	r	r	FFQ
482.	Poursuivre la gestion courante des projets réalisés dans le cadre du programme Action - Environnement par les Écoles vertes Brundland.	N		r	r	r	r		MENV

5,02. Offrir un soutien technique et scientifique aux organismes et individus participant à la réalisation de projets liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique

427.	Poursuivre l'offre de service (offrir un soutien technique et scientifique aux organismes et aux individus participant à la réalisation de projets liés à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité).	E	r	r	r	r	r	r	MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉDUCATION

OBJECTIF Orientations et mesures	PRINCIPALES ACTIONS	TYPE (1)	DATE D'ACHÈVEMENT DE L'ACTION (2)						RESPONSABLE
			96 97	97 98	98 99	99 00	00 01	01 02	
5,03. Proposer aux MRC et aux municipalités un guide de procédures pour le choix d'emblèmes issus de la diversité biologique indigène : critère de choix, répertoire des emblèmes municipaux, etc.									
	428. Participer à la définition de critères de sélection pour le choix d'emblèmes.	N	r	r	r	r	r	r	MENV
	429. Contribuer à la production de guides régionaux d'espèces d'intérêt.	N		x	x	x			MENV

1 : Type d'action : E = En cours A = Améliorée N = Nouvelle
2 : r lorsque l'action est continue ou récurrente
x lorsque l'action se termine dans l'année visée ou est reportée l'année suivante

ANNEXE 1

LISTE DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES ET PARAGOUVERNEMENTALES AJOUTÉES DEPUIS AVRIL 1996 (NOS 430 À 563)

	ACTION	Page
430.	Réaliser, dans le cadre de projets d'infrastructures de transport, des mesures d'atténuation, de compensation ou d'entretien favorisant les habitats fauniques.	29
431.	Réaliser un projet de recherche sur le contrôle biologique de la petite herbe à poux.	56
432.	Réaliser un projet de recherche sur la qualité paysagère des entrées routières importantes du Québec.	56
433.	Réaliser un projet de recherche sur les concepts d'aménagement des entrées des agglomérations.	56
434.	Participer, en partenariat, à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.	56
435.	Développer deux projets-pilotes de connaissance écologique et de gestion intégrée de deux bassins versants (l'un agricole, l'autre urbain) à des fins de développement durable.	6
436.	Collaborer avec la région de l'Outaouais à la production d'un système d'aide à la décision axée sur une connaissance écologique de territoire et en utilisant les possibilités offertes par la géomatique.	6
437.	Contribuer aux travaux de la Commission de coopération environnementale.	13
438.	Agir en partenariat pour le maintien des activités éducatives dans une réserve écologique.	75
439.	Assurer la gestion du bassin de la Ristigouche en collaboration avec l'ensemble des intervenants.	13
440.	Mettre en œuvre le protocole d'entente entre le Conseil de bande de Uashat-Mani-Utenam et le MEF relatif à la gestion de la réserve écologique de la Matamec.	20
441.	Mettre en œuvre le protocole d'entente entre le Conseil de bande de Betsiamites et le MENV relativement à la gestion de la réserve écologique Louis-Babel.	20

	ACTION	Page
442.	Assurer la protection de la ressource saumon sur la rivière Olomane (village La Romaine).	34
443.	Développer un site internet d'applications pédagogiques relatives au développement durable.	78
444.	Définir un modèle d'aide à la prise de décision (critères et indicateurs) permettant de caractériser l'affectation des rivières du lac Saint-Jean.	5
445.	Intégrer des préoccupations de biodiversité dans les programmes d'études de formation générale destinés aux élèves.	79
446.	Participer au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).	39
447.	Poursuivre le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR).	39
448.	Mettre en place le programme Faune Secours.	39
449.	Poursuivre le Programme d'amélioration des habitats aquatiques (AQHA).	39
450.	Poursuivre le programme Partenaire pour la biodiversité.	28
451.	Poursuivre le Programme de soutien aux projets d'acquisition de connaissances (expérimentation et développement).	29
452.	Poursuivre le programme « Pêche en herbe ».	78
453.	Poursuivre le programme de soutien aux projets de sensibilisation et d'éducation.	83
454.	Produire un répertoire des aires naturelles protégées au Québec.	1
455.	Coordonner la réalisation de la Route verte.	56
456.	Former un groupe de travail sur l'efficacité énergétique et le contrôle des émissions polluantes.	65
457.	Reconnaissance du site fossilifère de Miguasha (parc de Miguasha) au titre de site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO.	20
458.	Réviser la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.	34
459.	Réaliser un ensemble d'expériences et de recherches sur l'utilisation de plantes florifères sur les abords de route.	56
460.	Réaliser un projet de recherche sur la stabilisation, la protection et la restauration de berges à l'aide d'armatures végétales.	56

	ACTION	Page
461.	Développer la caractérisation et favoriser la mise en œuvre de la classification des rivières du Québec.	5
462.	Élaborer le programme québécois des rivières patrimoniales.	22
463.	Soutenir le Centre d'observation d'oiseaux de Tadoussac afin d'obtenir un indice annuel d'abondance des oiseaux rapaces en migration.	6
464.	Préciser la problématique de l'invasion des milieux naturels par la salicaire et le phragmite.	7
465.	Évaluer l'impact du loup sur la survie de la population de caribou du parc des Grands Jardins.	28
466.	Poursuivre l'aménagement et la protection des hibernaculas des chauves-souris.	63
467.	Évaluer l'effet de la crue du Saguenay (juillet 1996) sur les organismes benthiques des milieux lacustres et fluviaux.	3
468.	Vérifier l'impact des pesticides sur les grenouilles.	50
469.	Produire des guides techniques d'aménagement pour la faune dans les boisés et les terres privées.	81
470.	Répondre aux demandes d'expertise provenant des pays en voie de développement.	12
471.	Octroyer les prix du Québec dans le domaine scientifique (prix Armand Frappier).	54
472.	Soutenir le financement des entreprises actives dans le secteur des biotechnologies par l'entremise du Conseil de la science et de la technologie.	54
473.	Soutenir les activités de la table de concertation en biotechnologie.	54
474.	Étudier l'utilisation d'étangs de ferme par l'avifaune et la perception des agriculteurs sur la conservation et l'aménagement de ces habitats.	51
475.	Étudier la reproduction de la sauvagine en paysage agricole, habitats, facteurs limitants et perspective d'aménagement.	51
476.	Réaliser les inventaires et l'identification d'espèces aviennes menacées ou vulnérables dans le cadre du projet Sainte-Marguerite 3.	68
477.	Transplanter l'ail des bois dans un projet de ligne de transport d'énergie.	68

	ACTION	Page
478.	Supporter la productivité piscicole et le maintien de la biodiversité dans le cadre du projet Sainte-Marguerite 3.	68
479.	Produire une stratégie nationale des aires protégées assortie d'un plan d'action.	19
480.	Participer au nettoyage du lac Saint-Jean et ses affluents à la suite de l'arrêt du flottage du bois.	39
481.	Assurer le suivi des plans de mise en valeur des réserves fauniques.	22
482.	Poursuivre la gestion courante des projets réalisés dans le cadre du programme Action - Environnement par les Écoles vertes Brundland.	83
483.	Redéfinir le lit de certains tronçons de cours d'eau affectés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.	74
484.	Stabiliser les berges des cours d'eau affectés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.	74
485.	Associer les municipalités et les entreprises d'économie sociale des régions affectées par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.	74
486.	Créer un institut de recherche et de développement en agroenvironnement.	48
487.	Supporter de façon technique et financière des plans d'aménagement et leur réalisation dans des espaces publics.	57
488.	Poursuivre l'opération « *Faites la cour aux oiseaux* ».	57
489.	Poursuivre l'opération « *Faites la cour aux oiseaux* ».	82
490.	Réaliser des projets de mise en valeur des habitats fauniques dans les prises de ligne de transport d'énergie.	68
491.	Créer un parc de conservation pour protéger les éléments géologiques, topographiques et végétaux exceptionnels du secteur des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.	20
492.	Participer aux comités nationaux reliés à la mise en oeuvre de l'entente sur les pièges humanitaires.	10
493.	Réaliser l'inventaire des espèces d'amphibiens, de reptiles et de micromammifères susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables.	28
494.	Valider l'indice de qualité de l'habitat (IQH) de l'orignal.	29

	ACTION	Page
495.	Étudier la comparaison du régime alimentaire estival du cerf de Virginie dans les régions forestière et agro-forestière.	29
496.	Caractériser l'habitat du caribou dans le parc des Grands Jardins.	29
497.	Évaluer l'impact du broutage du cerf de Virginie sur la végétation forestière dans le Sud du Québec.	29
498.	Évaluer les densités optimales de cerfs de Virginie en milieu forestier et agro-forestier (volet budget de temps et utilisation de l'habitat).	29
499.	Améliorer les connaissances sur l'écologie de l'ours noir, du loup et du coyote.	30
500.	Confectionner et mettre en oeuvre le Plan de gestion de l'ours noir.	34
501.	Réviser le Plan de gestion de l'orignal.	34
502.	Évaluer les effets de l'application du plan de gestion de l'orignal.	34
503.	Collaborer à la gestion de l'explosion démographique de l'oie des neiges.	35
504.	Étudier l'utilisation par la faune des séparateurs de coupe en milieu forestier.	41
505.	Préciser l'impact de la coupe forestière sur la chaîne trophique des petits mammifères dans les forêts du Bas-Saint-Laurent.	41
506.	Étudier l'écologie du caribou forestier et sa sensibilité à l'exploitation forestière.	41
507.	Élaborer des guides techniques à l'usage des intervenants en forêt privée.	35
508.	Vérifier l'impact des pesticides sur le chevalier cuivré.	50
509.	Mesurer l'impact de tributaires miniers (mine abandonnée) sur la communauté benthique de la rivière Massawipi.	63
510.	Mesurer la régénération des communautés benthiques de la rivière Saint-François, suite aux mesures d'assainissement urbain et industriel effectuées entre 1991 et 1997.	59
511.	Évaluer la vitesse de récupération des communautés piscicoles des principales rivières tributaires du Saguenay perturbées par la crue de juillet 1996.	3
512.	Examiner l'effet de la pollution agricole sur les communautés benthiques et piscicoles du ruisseau Saint-Georges, tributaire de la rivière L'Assomption.	50
513.	Mettre en oeuvre le plan d'action sur la moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles non indigènes 1998 - 2003.	7

	ACTION	Page
514.	Réaliser la cartographie et la typologie des dépendances vertes et du corridor de l'autoroute Félix-Leclerc.	4
515.	Former un groupe de travail ministériel sur la gestion intégrée et durable des dépendances vertes associées aux infrastructures de transport.	56
516.	Appliquer une gestion écologique de la végétation sur les emprises de trois tronçons autoroutiers.	57
517.	Améliorer les connaissances sur les ressources piscicoles et les aménagements hydroélectriques.	66
518.	Adopter une stratégie d'interventions en milieu forestier qui vise l'application de l'aménagement intégré des ressources.	5
519.	Contribuer au développement de la forêt modèle crie de Waswanipi.	5
520.	Créer plus de 120 nouveaux emplois pour mieux soutenir les organismes de faune.	9
521.	Réaliser des projets de mise en valeur des espaces verts en milieu urbain.	57
522.	Sensibiliser les citadins et les gestionnaires d'espaces verts à l'importance des habitats fauniques.	75
523.	Publier et diffuser divers ouvrages qui contribuent au transfert de connaissances essentielles au développement de la gestion et de l'aménagement durable de la forêt.	81
524.	Réaliser le portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles du Québec.	47
525.	Stimuler l'adoption par les entreprises de production agricole de technologies de traitements des fumiers d'avant-garde.	49
526.	Appuyer financièrement la réalisation de projets visant à introduire en agriculture des pratiques agroenvironnementales de gestion des ennemis des cultures.	50
527.	Numériser les limites des bassins hydrographiques.	4
528.	Mettre en place un programme de formation sur les milieux riverains à l'intention des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.	81
529.	Produire un manuel sur les implications juridiques des groupes impliqués dans des projets d'intendance.	23
530.	Compléter la mise à jour du régime forestier initiée en 1998.	41

	ACTION	Page
531.	Sensibiliser les municipalités et les gestionnaires d'espaces verts à l'importance d'aménager leurs parcs urbains pour la faune ailée indigène.	75
532.	Réaliser un projet de recherche sur l'utilisation des territoires adjacents au parc de la Gaspésie par la population de caribou des bois de cette région.	26
533.	Réaliser des recherches sur l'habitat du caribou des bois du Moyen Nord en vue d'évaluer l'impact des pratiques forestières actuelles sur cette espèce.	41
534.	Prendre en compte les milieux et les espèces en situation précaire dans les projets internationaux réalisés par Hydro-Québec International inc. et le Réseau E7 (réseaux des plus grandes compagnies d'électricité).	14
535.	Renouveler et mettre en oeuvre le Programme de développement économique du saumon.	39
536.	Réaliser un projet de recherche sur le traitement des eaux de ruissellement des autoroutes par marais épurateurs.	57
537.	Effectuer un projet concernant les véhicules électriques (Montréal 2000).	59
538.	Contribuer au développement d'un véhicule à énergie solaire.	59
539.	Participer au processus d'élaboration du Plan d'action québécois sur la mise en oeuvre du protocole de Kyoto.	15
540.	Participer à la mise en oeuvre de la Convention cadre sur les changements climatiques et ses protocoles.	16
541.	Procéder à l'évaluation de l'intégrité biotique de la rivière Bourlamaque.	63
542.	Évaluer l'impact d'une mesure de contrôle des cyanophycées (chaulage) sur la qualité de l'eau et la diversité biologique du lac Raquette.	30
543.	Organiser la fête nationale de la pêche.	75
544.	Créer des conseils de bassins avec quatre organismes de rivière.	25
545.	Procéder à l'évaluation de l'intégrité biotique de la rivière Saint-Charles.	59
546.	Comparer la limite supérieure de l'écotone riverain et la limite supérieure du littoral sur les terres publiques.	27
547.	Définir le cadre conceptuel et opérationnel de la gestion intégrée du dragage dans le fleuve Saint-Laurent.	11

	ACTION	Page
548.	Déterminer les impacts potentiels et la faisabilité du contrôle de la vitesse des navires commerciaux sur le Saint-Laurent.	11
549.	Promouvoir l'aménagement intégré et la mise en valeur des ressources forêt-faune de la forêt privée.	37
550.	Dresser un bilan des interventions de réduction de la pollution industrielle.	59
551.	Évaluer les enjeux reliés à la biodiversité du milieu forestier pour la région de la Capitale nationale.	44
552.	Faciliter l'éclaircie précommerciale au Québec dans un cadre d'aménagement durable des forêts.	44
553.	Participer au Groupe d'action sur la biodiversité (GABIO) (mise en œuvre par le Fonds forestier).	30
554.	Établir les objectifs de densité optimale de population de cerfs de Virginie.	31
555.	Réaliser un plan d'aménagement forestier pour le caribou du Moyen Nord et du parc des Grands-Jardins.	31
556.	Impliquer les autochtones dans la gestion intégrée du caribou forestier.	32
557.	Déterminer les cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC) pour les secteurs les plus à risques d'inondation.	55
558.	Réaliser une étude comparative des impacts environnementaux des modes de transport de marchandises dans l'axe du fleuve Saint-Laurent.	59
559.	Développer le concept de navigation durable sur le Saint-Laurent.	13
560.	Appliquer la convention Canada-Québec sur les zones inondées.	55
561.	Adopter une stratégie de mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.	10
562.	Restaurer les boisés privés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998.	74
563.	Mettre en place des mesures pour lutter efficacement contre les problèmes d'érosion des berges présents dans la majorité des municipalités de la Côte-Nord.	57

ANNEXE2

LISTE DES ACTIONS NON-GOUVERNEMENTALES AJOUTÉES DEPUIS JANVIER 1998 (Nos 1001 À 1044)

ACTION	Page
1001. Participer au suivi de l'entente fédérale/provinciale Saint-Laurent Vision 2000.	13
1002. Mettre en place localement des formules d'intendance privée pour les habitats fauniques.	24
1003. Contribuer au suivi des espèces fauniques prélevées.	32
1004. Mettre en place des mesures concrètes facilitant les activités de chasse et de pêche sur les terres privées.	36
1005. Participer aux travaux concernant la réglementation relative aux grands gibiers d'élevage.	36
1006. Réaliser un projet de rapprochement des utilisateurs de la faune et de l'industrie forestière.	37
1007. Promouvoir la réalisation de projets d'aménagement d'habitats fauniques (soutien financier et technique).	39
1008. Participer à la coordination du programme «Pêche en herbe».	78
1009. Superviser l'offre d'une campagne de sensibilisation à la conservation de la diversité biologique destinée aux chasseurs et pêcheurs.	81
1010. Mettre en place le Centre de la diversité biologique du Québec.	77
1011. Organiser annuellement un colloque régional sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.	77
1012. Réaliser le plan d'action régional Mauricie Bois-Francs sur la diversité biologique.	77
1013. Participer au suivi de la phase III de l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.	13
1014. Collaborer au renforcement et à l'intégration des organismes environnementaux de la côte du Honduras.	14
1015. Réaliser et rendre accessible le site l'Éco-Route de l'information.	75
1016. Tenir un colloque provincial sur la biodiversité.	76

ACTION	Page
1017. Élaborer et publier le magazine Franc-Vert.	76
1018. Mettre en place et assurer le service Envirophone.	76
1019. Réaliser une carte des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional.	76
1020. Sensibiliser les utilisateurs de véhicules hors route à la protection des milieux fragiles.	76
1021. Organiser la campagne de juin : « Mois d'action pour une atmosphère en santé ».	76
1022. Réaliser et mettre en ligne le site Internet Fleuve et rivières du Québec.	76
1023. Promouvoir une concertation avec les intervenants du secteur agricole.	76
1024. Élaborer le contenu et publier les fiches d'information « Guide santé et environnement : le Saint-Laurent et les autres plans d'eau ».	76
1025. Préparer et tenir les États généraux de l'environnement du Saguenay Lac-Saint-Jean.	77
1026. Réaliser une exposition sur l'eau et les espèces menacées.	76
1027. Coordonner la coalition sur la forêt vierge nordique.	76
1028. Effectuer la synthèse des espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et la cartographie des aires protégées de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean.	1
1029. Assurer la publication et la diffusion du Plan d'action sur la diversité biologique au Saguenay Lac-Saint-Jean.	77
1030. Soutenir la réalisation d'activités de conservation et de mise en valeur des espèces fauniques en situation précaire dans les pourvoiries du Québec (pourvoiries avec et sans droits exclusifs).	22
1031. Promouvoir l'aménagement des habitats des espèces fauniques prélevées sur le territoire des pourvoiries du Québec (pourvoiries avec et sans droits exclusifs).	22
1032. Participer, à titre de membre du Groupe-Faune, à l'élaboration de plans de gestion qui ne mettent pas en péril la diversité faunique.	34
1033. Soutenir la mise en œuvre d'expériences-pilotes de gestion intégrée des ressources mettant en présence les pourvoyeurs, les représentants de l'industrie forestière et les autres utilisateurs du territoire et des ressources.	23 37

ACTION	Page
1034. Alimenter les différentes banques de données traitant de la faune vertébrée terrestre jugée en situation préoccupante au Québec.	2
1035. Dresser un bilan de la faune vertébrée terrestre susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable présente sur l'ensemble de territoires de zecs.	18
1036. Soutenir les zecs dans leur démarche visant à désigner certaines rivières ou portions de rivières comme « rivières patrimoniales ».	22
1037. Contribuer à l'établissement des plans de gestion faunique nationaux.	34
1038. Promouvoir la gestion intégrée et équitable des ressources naturelles forestières par l'amorce du dialogue entre les industriels forestiers et les gestionnaires des zecs.	38
1039. Promouvoir les différents programmes de financement et la réalisation de projets de mise en valeur des habitats fauniques.	38
1040. Apporter des recommandations sur la mise à jour du régime forestier dans le but de mieux protéger les habitats fauniques.	42
1041. Faire des représentations sur la gestion des barrages au Québec auprès des ministères impliqués pour assurer la protection de la biodiversité.	64
1042. Informer et sensibiliser les gestionnaires de zecs à l'importance de conserver la biodiversité en leur transmettant différents documents traitant du sujet.	77
1043. Réaliser et diffuser un dépliant illustré sur les espèces de la faune vertébrée terrestre susceptible d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.	77
1044. Mettre en place le programme Zico au Québec (zones importantes pour les oiseaux).	26

ANNEXE 3

FORMULAIRE POUR DES ACTIONS BÉNÉFIQUES À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Plan d'action québécois sur la diversité biologique

FICHE	
Titre de l'action (no) :	
Secteur d'activités (*cf.* Plan d'action) :	
Mesure concernée (*cf.* Plan d'action) :	

TYPES	Abandonnée : A		Complétée : C		Nouvelle : N		En cours : Ec		Inactive : -	

Date d'achèvement de l'action : (si non récurrente)		Fiche mise à jour le :	
Ministère(s) ou organisme(s) :			
Personne responsable de l'action :			
Budget total (1996-1997 à 1999-2000) :			
☐ Prévu		☐ Dépensé	
Indicateur(s) de suivi :			

Description[1] de l'action ou d'une réalisation[2] d'intérêt

Date : _____ Préparé par : _____

_____ Téléphone : _____ Téléc.: _____

Adresse électronique : _____

1. Texte simple et concis de manière à faire ressortir le sens, l'intérêt et le but visé pour la biodiversité ainsi que les résultats et les progrès anticipés ou accomplis, selon le cas. Pour une action abandonnée, il importe de fournir les justifications.
2. Il peut en être ainsi pour une action dite « récurrente ».

Centre de coordination et de suivi de la biodiversité 2000-05-02

ANNEXE 4

GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
SOUS L'ÉGIDE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CIDD)
- Liste des membres -

M. Jean-Pierre Beaumont Ministère des Transports Service de l'aménagement des infrastructures et de l'environnement 35, rue De Port-Royal Est, 4e étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél. : (514) 873-5890 Téléc.: (514) 873-5391 Courriel : jpbeaumont@mtq.gouv.qc.ca	***M. André R. Bouchard*** Ministère des Ressources naturelles Direction de l'environnement forestier 880, chemin Sainte-Foy, 5e étage, local 5.50 Québec (Québec) G1S 4X4 Tél. : (418) 627-8646 poste 4154 Téléc.: (418) 643-5651 Courriel : andre.bouchard@mrn.gouv.qc.ca
M. Gilbert Claveau Ministère des Régions 3950, boul. Harvey, 2e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6 Tél. : (418) 695-7970 poste 305 Téléc. : (418) 695-8479 Courrier électronique : gilbert.claveau@sdr.gouv.qc.ca	***Mme Marie-Josée Desmarais*** Ministère des Relations internationales Direction de la négociation internationale 525, boul. René-Lévesque Est, 2e étage Québec (Québec) G1R 5R9 Tél. : (418) 649-2400 poste 5039 Téléc.: (418) 649-2403 courrier électronique : marie-josee.desmarais@mri.gouv.qc.ca
M. Jacques Prescott, président Ministère de l'Environnement Direction du patrimoine écologique et du développement durable 675, boul. René-Lévesque Est, 4e étage Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3907 poste 4690 Téléc.: (418) 646-6169 Courrier électronique : jacques.prescott@menv.gouv.qc.ca	***M. Benoît Gauthier, secrétaire*** Ministère de l'Environnement Direction du patrimoine écologique et du développement durable 675, boul. René-Lévesque Est, 4e étage Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3907 poste 4784 Téléc.: (418) 646-6169 Courrier électronique : benoit.gauthier@menv.gouv.qc.ca
M. Pierre Lachance Société de la Faune et des Parcs du Québec Direction du développement de la faune 675, boul. René-Lévesque Est, 11e étage Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3875 poste 4391 Téléc.: (418) 646-6863 Courriel : pierre.lachance@fapaq.gouv.qc.ca	***M. Simon Mainville*** Ministère de l'Éducation Direction de la formation générale des jeunes Édifice Marie-Guyart 1035, rue de la Chevrotière, 17e étage Québec (Québec) G1R 5A5 Tél. : (418) 643-5557 Téléc.: (418) 643-0056 Courrier électronique : simon.mainville@meq.gouv.qc.ca
M. Paul Meunier Ministère des Ressources Naturelles Direction des orientations et de la concertation 5700, 4e Avenue Ouest, bureau A313 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1 Tél. : (418) 627-6256 poste 3118 Téléc.: (418) 646-6442 Courrier électronique : meupa1@mrn.gouv.qc.ca	***M. Pierre Pelletier*** Ministère des Affaires municipales et de la Métropole Direction des politiques municipales 20, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 2e étage Québec (Québec) G1R 4J3 Tél. : : (418) 691-2039 poste 3049 Téléc.: (418) 643-3204 Courrier électronique : pierre.pelletier@mamm.gouv.qc.ca
M. Martin Pérusse Hydro-Québec Direction environnement 75, boul. René-Lévesque Ouest, 2e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél. : (514) 289-2211 poste 5239 Téléc.: (514) 289-4931 Courrier électronique : perusse.martin@hydro.qc.ca	***M. Georges Roberge*** Ministère de l'Industrie et du Commerce Direction des politiques industrielles 710, place d'Youville, 3e étage Québec (Québec) G1R 4Y4 Tél. : (418) 691-5698 poste 4886 Téléc.: (418) 643-0221 Courriel : georges.roberge@micst.gouv.qc.ca
M. Louis Théberge Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Direction de l'environnement et du développement durable 200, chemin Sainte-Foy, 9e étage Québec (Québec) G1R 4X6 Tél. : (418) 380-2150 poste 3201 Téléc.: (418) 380-2163 Courriel : louis.theberge@agr.gouv.qc.ca	